

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2015
tenue sous la présidence de Mme SOBANEK

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal
		Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
		M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
			M.	J.-M.	KARR
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s	:	M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		Mme.	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	F.	PERRIN	

Public : 7 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2015
2. Annonce des motions ou propositions écrites déposées
3. Communications du Bureau
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Création d'une Fondation de droit privé « EVE Nouveau Prieuré » :
vote d'un crédit d'investissement et financement (CHF 10'000.- TTC)
 - 5.2 Projet d'assainissement du bruit routier sur divers axes relevant du domaine public communal : vote d'un crédit d'étude et financement (CHF 108'000.- TTC)
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

La présidente ouvre la séance extraordinaire du Conseil à 20 h 35 et souhaite la bienvenue à tous. Elle salue le nombreux public et excuse l'absence de Mme Grandjean-Kyburz, Conseillère administrative, de MM. Lecour, Perrin et Borda d'Agua, Conseillers municipaux.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2015

Folio 5769 Antenne de téléphonie mobile à La Grabelle, ajouter une intervention de Mme Hochuli comme suit : *Mme Hochuli s'étonne de la demande de la présidente de fournir des copies de ces oppositions, lesquelles ont toutes été envoyées à la mairie.*

Folio 5751, rectifier l'intervention de la présidente comme suit : [...] Personnellement ce « cirque » préélectoral lui est un peu égal.

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté par 18 voix pour et une abstention.

2. Annonce des motions et propositions écrites déposées

La présidente annonce le dépôt de deux motions et d'une proposition :

- « Pour un engagement des autorités communales contre la surélévation des immeubles du chemin De-La-Montagne au-delà du préavis communal relatif au déclassement en zone 3 ordinaire », motion déposée par les Verts de Chêne-Bougeries.
- « Pour un "espace culturel" des Trois-Chêne dans l'ancienne gare de Chêne-Bourg », motion signée conjointement par divers représentants (conseillers administratifs et conseillers communaux) des Trois-Chêne.
- « Plus de transparence et de démocratie à Chêne-Bougeries », proposition du groupe socialiste.

Elles seront traitées au point 7 de l'ordre du jour.

[Arrivée de Mme Wyss à 20 h 42]

3. Communications du Bureau

Aucune.

Une liste est mise en circulation pour la sortie traditionnelle du Conseil municipal les 30 et 31 mai 2015.

4. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire :

TERRITOIRE

Les membres de la commission Territoire ont été informés, lors de leur séance du 2 mars, des conclusions de l'étude de Mme Lauren Baddeley, architecte mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier, relative à la protection et à l'aménagement de la zone villas.

Ces travaux nous permettront de réviser la cartographie existante incluse dans le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de Chêne-Bougeries, ceci en lien avec le « Plan guide » issu des travaux du COPIL du Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries.

Le processus de révision de ce plan directeur communal va aller de l'avant dans le cadre de la prochaine législature sur ces nouvelles bases, du « Plan guide », d'une part et de l'étude de Mme Baddeley, d'autre part.

En conséquence, il a été mis fin au mandat liant la commune à Mme Sandra Robyr-Ortis, laquelle avait été chargée d'examiner plus avant les modalités afférentes à une adaptation du PDCom au plan directeur cantonal Genève 2030, les éléments fondant ce mandat ayant changé.

Les membres de la commission Territoire ont, par ailleurs, préavisé, lors de leur séance du 11 mars, le projet de plan de site N° 29953-511 – Enquête publique N° 1834, concernant le secteur nord du Village de Chêne-Bougeries.

Ayant pris l'engagement, au cours de cette séance, de donner réponse écrite à une douzaine de questions qui m'avaient été transmises par M. Thierry Ulmann, au nom du Groupe PLR, ce point figurera, pour préavis, à l'ordre du jour de votre prochaine séance ordinaire prévue le 16 avril et non pas à l'ordre du jour de votre séance de ce soir, comme cela avait été initialement proposé aux membres du bureau, de sorte à ce que les réponses puissent accompagner le futur ordre du jour.

Le 30 mars, aura lieu une séance supplémentaire de la commission Territoire consacrée exclusivement à la problématique du projet de modification des limites de zones N° 29810-511 – Enquête publique N° 1754, en lien avec le projet de rénovation et de surélévation des immeubles situés au chemin De-La-Montagne.

Il sera procédé, à cette occasion, à une audition de représentants du comité du Groupe Montagne.

Par ailleurs, le Conseil administratif a reçu, hier 24 courant, un courrier de M. Antonio Hodgers, conseiller d'État en charge du DALE, en réponse à la lettre, datée 26 février 2015, que le Conseil administratif lui avait faite parvenir et qui demandait une suspension de la procédure.

Cette demande n'a donc pas rencontré l'agrément du Conseil d'État et il convient, subséquemment, que le Conseil municipal émette son préavis dans les délais impartis, soit avant le 18 avril 2015.

MOBILITÉS-NATURE-ENVIRONNEMENT

Les travaux de marquage de la piste cyclable de contournement du Village, située au chemin de la Fontaine/chemin du Pont-de-Ville, sont désormais terminés.

Après m'être rendu sur place, j'ai pu constater que la majorité des usagers que j'ai rencontré *in situ* était satisfaite par cet itinéraire, même si son débouché sur le chemin De-La-Montagne demeure, à ce jour, problématique.

Concernant le projet CEVA, je souhaiterais vous signaler le rythme soutenu des travaux de la direction du projet Voie verte, un document intitulé « CEVA Voie verte – éclairage, mobilier et mesures complémentaires » ayant été établi par le groupe mandataire MSV architectes-urbanistes Sàrl.

Une série de rencontres de techniciens a été mise sur pied sur un rythme bihebdomadaire auxquelles participe Chêne-Bougeries, par l'intermédiaire de M. Casoni, et quatre volets sont traités. Le premier est le mobilier urbain. Une présentation a été faite par moi-même en séance du Conseil administratif concernant diverses propositions, à ce stade purement techniques en lien avec le mobilier urbain, dans un but d'harmoniser l'apparence et la fonctionnalité de la Voie verte. Il sera ensuite question des espaces publics, de la sécurité et de l'entretien et enfin la question de la convention d'utilisation qui liera les communes au projet CEVA. Pour l'instant, la discussion est d'ordre technique et ce qui a été convenu cette semaine, dans le cadre du groupe de pilotage CEVA Voie verte et les trois communes chénoises et que deux variantes soient proposées lors de la prochaine législature, d'abord aux Conseils administratifs et ensuite aux Conseils municipaux. Ces variantes porteront, d'une part, sur ce qui pourrait être réalisé avec le budget dont dispose CEVA et, d'autre part, sur ce qui pourrait faire l'objet de compléments, à charge des communes le cas échéant, si elles ont un meilleur projet. J'ai beaucoup insisté sur le fait qu'on dispose de ces deux variantes rappelant que c'est ce qui avait été proposé par le canton au départ.

En marge de la question de l'assainissement routier, laquelle fait l'objet d'un crédit d'étude qui vous est proposé ce soir, les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont été également informés, lors de leur séance du 5 mars, de la problématique du bruit des souffleuses thermiques, en présence de représentants du SABRA.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé de faire à nouveau élaborer, puis envoyer un tout-ménage en lien avec la problématique des chenilles processionnaires. Il conviendra de se référer à la communication qui a été faite l'année dernière à ce sujet et de signaler aux propriétaires des biens-fonds, à chaque fois qu'ils constatent des chenilles processionnaires, de leur obligation de faire procéder à leur enlèvement dans un but de santé publique. La communication faite l'année dernière figure toujours sur le site Internet communal.

Suite à la demande d'introduction d'un recours, formulée par Mme Sylvia Hochuli, lors de la dernière séance ordinaire de votre Conseil du 26 février, concernant la délivrance d'une autorisation de construire par le Département en lien avec une installation de téléphonie mobile à hauteur du N° 13 de l'avenue des Cavaliers et après un examen très attentif du dossier, le Conseil administratif a finalement décidé de renoncer à former un tel recours, ceci en raison du montant des honoraires à y consacrer, ainsi qu'aux très faibles chances de succès.

FEU - PC

Le Conseil administratif a entériné, lors de sa séance du 5 courant, en réponse à une lettre circulaire afférente datée 9 février 2015, de M. Patrick Ascheri, chef du Service des votations et élections, la désignation en qualité de délégué auprès de la Caisse de secours et primes d'ancienneté des sapeurs-pompiers pour l'arrondissement Arve et Lac, dont la commune fait partie, de M. Jean-Pierre Lagler, Premier-lieutenant de la Compagnie 21, sachant que le Capitaine Victor Bernardi exercera la fonction de remplaçant.

Le 1^{er} avril à 18 h 30, aura lieu à Chêne-Bougeries, la prochaine séance du groupe ORPC Seymaz, séance au cours de laquelle les comptes 2014 du groupement seront examinés, puis espérons-le approuvés.

ÉTAT CIVIL

Le Conseil administratif a donné suite au courrier, daté 19 février 2015, que l'Office cantonal de la population et des migrations avait adressé à Mme Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG, concernant l'évaluation de la nouvelle procédure cantonale de naturalisations.

Je vous donne lecture de ce dernier :

OCPM

*Direction générale
Case postale 2652
1211 Genève 2*

*Madame Catherine Kuffer-Galland
Présidente
Association des communes
genevoises
Case postale 1276
1227 Carouge*

*Dossier traité par : BG/st
V/réf. :*

Onex, le 19 février 2014

Concerne : naturalisations - évaluation de la nouvelle procédure cantonale

Madame la Présidente, chère Madame,

Depuis maintenant bientôt 6 mois, une nouvelle procédure cantonale de naturalisations est en vigueur. Elle a notamment pour objectif de réduire la durée de traitement des demandes ordinaires à un maximum de 18 mois.

Parallèlement, des mesures organisationnelles temporaires ont été prises au sein du service compétent pour accélérer l'instruction de l'important volume de dossiers en cours.

Bien conscient que pour certaines communes, la quantité de demandes à traiter dans le cadre du préavis requis a pu augmenter de manière sensible ces derniers mois, j'ai le souci que la nouvelle procédure, qui subira encore quelques adaptations lorsque le nombre de dossiers à instruire aura été stabilisé, demeure de qualité et que le partenariat avec les communes en ressorte consolidé....

En d'autres termes, on s'est adressé à la commune de Chêne-Bougeries pour savoir si elle était satisfaite de ce transfert de charges du canton. Le Conseil administratif a donc transmis une réponse qui met en exergue la durée et la complexité de ces tâches déléguées, qui ne sont pas conformes à ce qui nous avait été proposé. La lettre figurera in extenso en annexe du procès-verbal.

DIVERS

Le Conseil administratif a participé *in corpore* à la séance extraordinaire du Groupement des communes Arve et Lac du 12 courant, séance à l'issue de laquelle il a décidé de soutenir une démarche proposée par Mme Francine de Planta, maire de la commune de Collonge-Bellerive, consistant à faire parvenir un courrier à MM. Sami Kanann et François Baertschi, respectivement maire de la Ville de Genève et conseiller administratif de la Ville de Lancy, en réponse à leur invitation faite à prendre part à l'assemblée générale constitutive de l'Union des villes genevoises, prévue samedi prochain à 14 h 00, au Palais Eynard.

Ainsi, le Conseil administratif a décidé de ne pas participer à cette séance et de ne pas adhérer à cette association en voie de constitution, Mme Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG, ayant, au demeurant, pris l'engagement de proposer la création d'une entité ad hoc représentant les villes genevoises de plus de 10'000 habitants au sein de ladite ACG.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif :

BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Par courrier, daté 4 courant, des élèves et des enseignants de l'école de Chêne-Bougeries ont sollicité la pose de grillages supplémentaires le long du préau du côté du chemin Louis-Segond.

Divers devis y relatifs ont donc été sollicités et les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures seront, bien évidemment, informés très prochainement de l'évolution de ce dossier.

Concernant les fortes nuisances que subissent les habitants de la Gradelle, en raison du chantier de forage par les services industriels de sondes de géothermie, je tiens à rappeler que ce ne sont pas nos travaux. En effet, la commune met gracieusement à disposition des propriétaires privés de la Gradelle le sous-sol de son terrain afin que ceux-ci puissent assainir conformément à la loi leur chaufferie centralisée. Cette mise à disposition gracieuse de la commune permet aux propriétaires de se soustraire à d'autres mesures fort coûteuses en matière d'énergie renouvelable. Pour tout renseignement ou doléance, j'invite chacun à s'adresser, soit aux représentants des propriétaires, soit aux des SIG.

FINANCES

D'entente avec le président des commissions Finances et Sécurité, je vous signale que la séance de la commission Sécurité, prévue le 14 avril, sera remplacée par une séance de la commission Finances, séance au cours de laquelle les comptes communaux 2014 seront présentés.

Pour le surplus, je vous rappelle qu'une séance de vérification de ces mêmes comptes aura lieu, le 22 avril prochain, puis que ces derniers feront l'objet d'un préavis dans le cadre de la séance des commissions dites « Réunies » prévue le 29 avril, puis d'un vote par votre Conseil, lors de la séance ordinaire du 7 mai 2015.

ADMINISTRATION

Concernant le personnel communal et au vu des délais nécessaires à la constitution de la Fondation « Espace de Vie Infantile (EVE) Nouveau Prieuré », objet figurant à l'ordre du jour de votre séance de ce soir, le Conseil administratif a décidé de proposer un contrat d'engagement temporaire, à durée déterminée pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 juillet de l'année en cours, à Mme Anne Malinjod Schnyder, en qualité de directrice de l'EVE.

Concernant le poste d'observateur-trice du territoire et de la biodiversité, trois dossiers de candidatures avait été retenus pour un entretien parmi les vingt-neuf reçus en mairie dans les délais impartis.

Sur proposition de mon Collègue et Maire, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de la semaine passée, d'engager M. Simon Riat, ceci dans les meilleurs délais possibles.

Dans l'intervalle, un contrat à durée déterminée sera proposé à M. Ralf Bolliger.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu, le 16 mars, avec les membres de la Commission du personnel, ceci dans un climat de discussions fort constructives, afin d'examiner plus avant la teneur des divers articles de la version remaniée du statut du personnel communal.

Vous aurez certainement pris connaissance dans la presse à scandale – comme je vous en avais fait part lors de la séance du Conseil municipal du mois de décembre – que le Conseil administratif, à l'unanimité, avait décidé de mettre fin aux rapports de service, dans la période probatoire, de notre contrôleur du stationnement. Notre ancien collaborateur étant au bénéfice d'une assurance de protection juridique, une procédure est en cours et je ne ferais pas d'autres commentaires à ce stade.

SUIVI DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

J'aimerais revenir vers vous ce soir, concernant la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport publié, le 28 août 2013, par la Cour des comptes concernant la gestion de nos Ressources humaines et vous indiquer :

- Qu'une procédure opérationnelle a été établie concernant le traitement des salaires, indemnités et débours et que, par ailleurs, des contrôles formalisés des paramètres annuels et mensuels ont été mis en place.

- Qu'il a également été procédé à la mise en place de contrôles formalisés, afin de s'assurer de la correcte imputation des charges salariales dans les différentes rubriques de l'application Opale, ainsi que de la fixation adéquate des traitements de base/tarif horaire/13^{ème} salaire progressif, en fonction de la grille de traitement du personnel communal.
- Ces contrôles nous permettent donc d'affirmer que le versement aux collaborateurs concernés des montants qui leurs sont effectivement dus, conformément au statut du personnel, est parfaitement garanti.
- Une directive en matière de débours et de remboursement de frais au personnel a, d'ailleurs, été adoptée.
- Les éventuelles réductions du traitement des collaborateurs, aux motifs des articles 50, 66 ou autres du statut du personnel sont systématiquement transmises, pour aval, au Conseil administratif.
- Une directive relative à l'octroi et à l'utilisation des téléphones mobiles professionnels ayant été adoptée par notre Conseil, les écarts de frais non identifiés et non justifiés sont, dès lors, refacturés aux collaborateurs concernés.
- Une marche à suivre a été établie en respectant le principe des « quatre yeux » depuis l'engagement d'une assistante à la gestionnaire RH, afin de s'assurer du correct calcul des charges salariales et du respect du statut du personnel, de la LAVS et de son règlement d'application.
- Concernant le processus de gestion de la paie, des comptes distincts sont, désormais, utilisés pour les avances sur salaire et les prêts au personnel, étant encore précisé qu'un contrôle formalisé a été mis en place afin de s'assurer que ces derniers sont bel et bien octroyés, conformément aux conditions émises dans la directive afférente adoptée par notre Conseil.

Par ailleurs, je souhaiterais encore rappeler que bon nombre des recommandations formulées par la Cour des comptes ne pourront être mises en œuvre qu'à la suite ou dans le cadre du processus de refonte en cours du statut du personnel communal.

Ainsi, les discussions encore à mener avec les partenaires sociaux porteront, entre autres, sur :

- Un règlement concernant l'évaluation des fonctions du personnel;
- la possibilité de traiter de conventions;
- l'adoption d'une directive concernant le perfectionnement et le développement professionnels;
- l'introduction d'un nouveau système de rémunération en lien avec une revue de l'ensemble des fonctions existantes;
- un règlement relatif au processus d'évaluation et de réévaluation des fonctions;

- L'élaboration d'une grille de traitements en lien avec des propositions salariales relatives à des contrats de droit privé;
- la révision *a minima* des certains points du statut du personnel communal existant;
- un règlement relatif aux horaires prévoyant des dispositions relatives aux critères et aux conditions pour la récupération des heures supplémentaires.

En l'absence de Mme Grandjean-Kyburz, M. Karr donne lecture de ses communications :

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Campagne de prévention dans le Goulet

La rue de Chêne-Bougeries peut s'avérer dangereuse, particulièrement pour les deux-roues ; trop d'accidents parfois dramatiques ont été à déplorer dans le village.

Notre commune a ainsi réalisé un itinéraire conseillé pour les cyclistes par le chemin du Pont-de-Ville et étudié, avec les services cantonaux compétents, la mise-en-place de solutions d'amélioration durables.

Dans l'intervalle, chaque usager de la route est invité à faire preuve d'empathie et d'une vigilance accrue envers les autres utilisateurs.

C'est dans cet esprit que notre commune a développé, en partenariat avec le TCS, une campagne de prévention-sensibilisation, appelée à durer et à se renouveler dans le temps, qui vous a été illustrée, par ma collègue, Béatrice Grandjean-Kyburz, lors de la séance de ce Conseil du 26 février.

Des cartes de vœux, dessinées par une artiste-peintre, Marion Jiranek, représentant le Goulet, intitulées *Dans le Goulet regarde-moi*, ont ainsi été distribuées dans le cadre de contrôles de circulation préventifs, menés par la police municipale, nos assistants de sécurité et des jeunes des Trois-Chêne, les 17 et 18 mars.

Deux mille cinq cent cartes, accompagnées de conseils, ont été remises aux citoyens-usagers de la route.

Les cyclistes ont pu confier, à la police municipale et aux jeunes, leur peur de se voir trop souvent encore, sur toutes les routes, frôler par des voitures, par inadvertance, par impatience et notamment sur la route de Chêne. Ils ont pu entendre que les piétons ressentent les mêmes craintes à leur passage sur les trottoirs. Aux automobilistes, il a pu être rappelé qu'éviter de dépasser un cycliste, maintenir avec ce dernier une importante distance de sécurité peut permettre de freiner et, cas échéant, de... sauver une vie.

L'association de jeunes des Trois-Chêne, *Graveside Family*, qui a notamment comme but de favoriser le bien vivre ensemble, au-delà des différences intergénérationnelles, a également participé bénévolement à cette action.

Ces mêmes jeunes ont tous souhaité être nouvellement présents pour les prochaines campagnes, dans le Goulet, aux côtés de la police municipale et des assistants de sécurité.

À votre attention, à la sortie, vous trouverez des enveloppes contenant copie des lettres remises aux commerçants et aux habitants du Village et la carte de prévention distribuée lors de cette campagne.

Horaires de la police municipale

En réponse à des questionnements, émis lors du dernier Conseil, il est rappelé ici que les agents de police municipale patrouillent bien également le samedi mais, pour des raisons d'effectifs, lors de l'horaire dit estival, allant de mars à octobre.

Ainsi les patrouilles du samedi ont repris et se déploient généralement de 15h00 à 24h00;

- le lundi la police municipale est en service de 07h00 à 17h00 ;
- du mardi au jeudi de 07h00 à 18h30 ;
- le vendredi de 07h00 à 24h00.

Pour rappel, en patrouille, la police municipale répond aux appels des citoyens également à guichet fermé, ceci impliquant une réponse au public, à nos citoyens, de 70.30 heures /hebdomadaire.

L'horaire est donc conséquent tant en comparaison intercommunale qu'à l'interne même de l'administration.

City Van : un nouvel outil de prévention

Les TSHM Trois-Chêne bénéficient désormais d'un nouvel outil de cohésion sociale : un City Van, ou minibus, stationné sur le parking Vert, financé par le fond cantonal de cohésion sociale.

Le stationnement du City Van, à la rencontre de la population est prévu, au moins une soirée par semaine, sur chacune des communes des Trois-Chêne. Actuellement, pour Chêne-Bougeries, les alentours du centre commercial du chemin De-La-Montagne et du chemin du Pont-de-Ville sont prioritairement concernés par ces toutes premières actions.

Grâce à ce minibus, les travailleurs sociaux des Trois-Chêne entendent rendre plus visibles leurs actions de prévention et faire bénéficier la population d'un accueil mobile, se déplaçant sur les différents quartiers, afin de mieux cerner besoins et attentes et de toucher une population également plus jeune, dans une optique de prévention et détection précoce des risques.

Contrôle de la police municipale sur la route de Malagnou

Le vendredi 13 au soir, la police municipale a procédé à un contrôle sur la route de Malagnou de 16h00 à 19h00 – ce ne sont pas moins de 185 amendes qui ont dû être notifiées en l'espace de trois heures, à des scootéristes et motards empruntant la piste cyclable, au détriment de la sécurité des cyclistes. Pour celles (ou ceux) d'entre vous qui s'inquiéteraient de voir le nombre d'amendes augmenter, elles (ils) peuvent ici être rassurés : ces dernières sont parfaitement justifiées au regard de la nécessité de remettre un peu d'ordre sur nos axes de transit.

Quartier de la Gradelle et problématique du stationnement

La situation est particulièrement tendue en ce moment, en raison des divers chantiers et de par l'impact du nouveau plan communal, en matière de stationnement à la Gradelle.

Afin de discuter de cette situation avec les habitants, propriétaires ou locataires et les régies, le service Prévention et sécurité a prévu une séance d'information et de discussion, le lundi 30 mars à 20h00, au Centre de Rencontres et de Loisirs. La Direction générale des transports participera à cette rencontre de quartier, axée sur des questions pratiques et de nature technique et qui sera suivie d'un apéritif servi par des jeunes des Trois-Chêne.

Chantier CEVA

Suite à un signalement d'un de nos conseillers municipaux et d'une de nos habitantes, relatif au tronçon du chemin De-La-Montagne en circulation alternée, la ligne blanche, dite « d'arrêt », précédant le signal lumineux en direction de la route de Chêne, sera reculée dans les meilleurs délais, ceci afin de fluidifier le trafic empruntant le chemin des Flombards.

CULTURE

Bilan

Grand succès avec salle comble pour les scolaires et les deux représentations de « **Ça me saoule !** » joué à la salle communale **les 3 et 4 mars par Théâtrochamp**.

Il est indéniable que les pièces de Théâtrochamp, écrites et jouées par des adolescents, savent toucher un jeune public toujours concerné par des thèmes de société actuels.

La 12^{ème} édition du **Festival de Marionnettes, les 7, 8 et 9 mars**, a accueilli plus de 700 visiteurs, toujours ravis de baigner dans le monde magique des marionnettes, théâtre d'ombres et ateliers créatifs.

Le bilan est donc très satisfaisant malgré une météo très clémente, qui incitait à rester en extérieur, mais les parcs ont ainsi pu accueillir les familles pour des moments de détente au soleil.

Énorme succès pour l'exposition de qualité muséale intitulée « **La Peinture Suisse** » **actuellement à l'Espace Nouveau Vallon et ce, depuis le vernissage qui a eu lieu le jeudi 12 mars**.

Les peintres célèbres tels Gustave Castan, Alexandre Perrier ou encore Gustave de Beaumont ont su attirer un public d'amateurs curieux, mais aussi quelques grands connaisseurs et spécialistes de la peinture suisse.

Un nouvel appel à nos communiens fort réussi ! Pas moins de 150 personnes se sont pressées le premier week-end du 14-15 mars et les visites commentées par Mme Hug, commissaire d'exposition, rencontrent un énorme succès.

Harpiste de renommée internationale, et méritante 2015, Mme Chantal Mathieu était à l'honneur pour la célébration du **Mérite Chênois 2015** qui s'est déroulée à la salle communale Jean-Jacques Gautier **le mercredi 18 mars**.

Cette soirée a aussi permis aux nouveaux naturalisés de découvrir un aspect chaleureux de leur nouvelle commune et de partager des moments d'émotions avec les élus, venus nombreux à cette occasion.

Les événements à venir

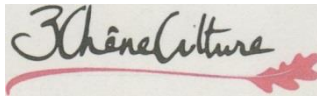
C'est à la veille des vacances de Pâques que le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier** commencera sa série de 4 ciné-conférences, toujours en collaboration avec l'association Diverscités, sur le thème « **Prix Nobel et droits humains** ».

Pour débiter, une table ronde aura lieu, **le mardi 31 mars, à 20 h 00**, à la salle communale, intitulée « **Prix Nobel de la Paix : mérites, controverses et perspectives** », avec pour objectif de discuter autour des attributions de cette célèbre distinction internationale, des actualités et des ambitions de ce prix. Une soirée qui s'annonce, à ne pas douter, très enrichissante.

À l'initiative de l'association « 3 Chêne Culture », des « boîtes à livres » seront prochainement installées sur le territoire de nos trois communes.

Pour ce qui concerne plus particulièrement Chêne-Bougeries, ces dernières qui seront livrées aux alentours du 20 avril, seront placées à l'entrée du parc Stagni, au square Puthon, ainsi que sur la place de Conches.

Concernant « 3 Chêne Culture » toujours, je souhaiterais vous faire part de la teneur d'un courrier, daté 12 mars 2015, adressé à M. François Longchamp, président du Conseil d'État, par M. Philippe Decrey, conseiller administratif de Thônex, M. Flavio Borda D'Agua, vice-président de « 3 Chêne Culture » et président de la commission Culture de votre Conseil, et par moi-même.



*Présidence du Conseil
d'Etat Monsieur
François Longchamp
Président du Conseil
d'Etat
Rue de l'Hôtel de Ville 2
Case Postale 3964
CH- 1211 Genève 3*

Thônex, le 12 mars 2015

Monsieur Le Président du Conseil d'Etat,

« 3 Chêne Culture » est une association intercommunale composée de représentants des communes de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries siégeant dans les commissions culturelles de leur commune ainsi que des trois Conseillers administratifs en charge de la culture.

La volonté première de l'association « 3 Chêne Culture » est de proposer un soutien dans l'organisation et dans la valorisation de projets culturels chênais, mais aussi d'organiser ses propres événements.

Dans le cadre des modifications urbanistiques liées au CEVA, le comité de l'association serait intéressé par l'acquisition de l'ancienne gare de Chêne-Bourg pour y installer ses locaux. En effet, ce bâtiment historique se situe au centre des Trois-Chêne et sera, selon les projets en cours, implanté en zone piétonne à proximité de la nouvelle gare du CEVA. Il s'agit là d'une opportunité unique de visibilité pour les activités culturelles intercommunales.

Le comité étudie déjà des projets culturels qui pourraient être présentés dans le hall de l'ancienne gare, par exemple des vernissages, des expositions de peintres ou des lectures publiques dans le but de soutenir les artistes locaux. Nous envisageons également la possibilité de créer un espace de petite restauration afin d'ajouter de la convivialité et assurer un accueil agréable sur place.

Afin de pouvoir présenter ce projet aux différents Conseils Municipaux des Trois-Chêne, le comité de l'association souhaiterait rencontrer des représentants de l'Etat en charge de ce dossier pour discuter ensemble des possibilités d'acquisition de ce bâtiment.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur Le Président du Conseil d'État, nos cordiales salutations.

Béatrice Grandjean Kyburz
Conseillère administrative
Chêne-Bougeries

Philippe Decrey
Conseiller administratif
Thônex

Flávio Borda d'Agua
Vice-Président
3 Chêne Culture

ÉCOLES ET PETITE ENFANCE

Le Conseil d'État a publié, le 11 mars 2015, un communiqué relatif à la réorganisation de la carte scolaire cantonale, communiqué faisant état, de manière détaillée, des diverses mesures organisationnelles affectant, entre autres, le Cycle d'orientation de la Seymaz, ainsi que celui de la Gradelle, vers lequel de nombreux élèves seront redirigés à la rentrée 2015 déjà.

Vous avez, au demeurant, pu lire de nombreux articles dans la presse à ce sujet.

Cela étant, je souhaiterais vous faire part de la teneur de mon courrier du 10 mars, destiné à Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'État en charge du DIP :

CHENE-BOUGERIES, LE 10 mars 2015
N/réf.: RG/mt

*Département de l'instruction
publique, de la culture et du sport
Madame Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3925
1211 Genève 3*

Cycles d'orientation de la Seymaz et de la Gradelle

Madame la Conseillère d'État,

Chère Madame,

Ayant appris, par la presse, que vous envisagiez de fermer, d'ici la rentrée scolaire 2016, l'un des Cycles d'orientation de la rive gauche, à savoir soit celui de la Gradelle, soit celui de la Seymaz, afin d'y accueillir, désormais, des élèves du secondaire II, nous tenons, par ces quelques lignes et au nom du Conseil administratif de Chêne-Bougeries, à vous faire part de notre plus vive préoccupation quant aux conséquences d'une telle décision.

En effet, nous ne pourrions que déplorer la fin d'un partenariat exemplaire entre la direction du Cycle de la Gradelle, le corps enseignant, son personnel technique et administratif et les autorités communales.

Des liens précieux ont pu être tissés, tout au long des dernières années, tant avec les membres de notre police municipale, le comité, les animateurs et moniteurs de notre Centre de rencontres et de loisirs, ainsi qu'avec les travailleurs sociaux hors murs des Trois-Chêne ou les collaborateurs de l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

Des liens privilégiés nous ont permis de promouvoir diverses actions autour du thème primordial du « respect », en lien avec l'élaboration d'une charte citoyenne, d'offrir aux jeunes parfois en difficulté des stages d'orientation, de développer des campagnes de prévention, tant sur la plan de la sécurité, que sur celui de la consommation abusive d'alcool et/ou autres produits psychotropes.

Ce précieux partenariat a également permis de renforcer le respect des espaces publics et des cheminements situés à proximité du Cycle de la Gradelle, à travers diverses campagnes de sensibilisation et/ou de nettoyage.

En marge de ces observations, nous ne pouvons, au demeurant, que déplorer l'absence de concertation entre le Département et les autorités communales, dans le cadre de ce dossier, ceci dans la mesure où une éventuelle fermeture du Cycle de la Gradelle aurait également un impact considérable sur la vie du quartier en tant que tel, et demeurons donc dans l'attente d'informations complémentaires.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'État, chère Madame, à l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil administratif

*Béatrice Grandjean-Kyburz
Conseillère administrative déléguée
aux services Prévention-Sécurité,
des Affaires sociales, de la Jeunesse
et de la Culture*

Par ailleurs, j'ai aussi cosigné un courrier des Magistrats des Communes Arve et Lac portant sur le même sujet et également adressé à Mme la Conseillère d'État.

Cette reconfiguration fera, d'ailleurs, l'objet d'une communication par le Département les 30 et 31 mars 2015.

Concernant les écoles, il convient encore de relever qu'un courrier nous a été adressé, le 19 courant, par Mme Paola Marchesini, directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire, concernant la problématique de la reconfiguration des établissements scolaires primaires à la rentrée 2015.

Dans la mesure où la création et la dotation initiale de la future Fondation « Espace de Vie Infantile (EVE) Nouveau Prieuré » figure à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, je n'ai guère d'autres communications à vous faire dans le domaine de la Petite enfance, si ce n'est de vous annoncer que je participerai, le 16 avril prochain, à une séance de la Fondation de la Maison de la Créativité, concernant le futur usage de la Villa Calandrini pour les enfants et les familles de la commune.

Par ailleurs, l'organisation et l'animation du Challenge scolaire de mini-volley, dont M. Pierre-Marc Lombard était en charge depuis de nombreuses années, seront reprises, dès la rentrée scolaire 2015, par M. Jean-Baptiste Blasy, entraîneur du Chênois Genève Volleyball, selon des modalités pratiques à définir encore avec Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries.

AFFAIRES SOCIALES

J'ai eu le plaisir de signer, très récemment, un contrat avec l'association Tako concernant l'installation de trois « Boîtes d'échange entre voisins ».

Ces dernières seront placées dans les préaux des écoles de Conches et du Belvédère, ainsi qu'à proximité immédiate du bâtiment abritant le CRL.

Par courrier, daté 11 courant, M. Mauro Poggia, conseiller d'État en charge du DEAS, nous a annoncé le versement d'une subvention cantonale 2013 et 2014 pour les frais de location et d'entretien du Centre d'Action Social (CAS) et de l'Antenne de Maintien à Domicile (AMD) des Trois-Chêne, d'un montant total de CHF 140'787.50.

Cette somme sera répartie entre les trois communes chênoises, selon une clé basée sur l'indice de capacité financière de chacune de nos communes.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Création d'une Fondation de droit privé « EVE Nouveau Prieuré » : vote d'un crédit d'investissement et financement (CHF 10'000.- TTC)

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif en charge du dicastère des Finances.

M. Locher rappelle que cet investissement relativement modeste a été présenté dans le cadre de la commission Finances et n'a pas soulevé de problème particulier puisqu'il a été préavisé à l'unanimité. Par contre, concernant l'exposé des motifs, Mme Grandjean-Kyburz, excusée ce jour, a préparé un argumentaire dont il souhaite donner connaissance :

« Chacun aura reçu, le 18 courant une convocation en bonne et due forme à la séance extraordinaire de ce jour. Cette dernière était accompagnée d'un exposé des motifs et d'un projet de délibération relatif à la création et à la dotation initiale de la Fondation « EVE Nouveau Prieuré » (étant précisé que le projet de statuts a été modifié le lundi 16 mars, suite

à une rencontre ayant eu lieu en Mairie entre moi-même en qualité de conseillère administrative déléguée à la petite enfance et Mme Tiercy, Présidente de la commission Jeunesse). Cette version remaniée des statuts a été envoyée ce même 16 mars à Me Van Berchem pour éventuelles ultimes observations et elle devra également rencontrer l'agrément de l'autorité cantonale de surveillance des Fondations.

D'aucuns se sont interrogés quant à la volonté de créer une Fondation de droit privé et non pas de droit public. Cette approche a été retenue afin de préserver les différentes associations existantes en charge des jardins d'enfants subventionnés par notre ville. En effet, il s'agit de maintenir les spécificités de nos EVE qui ont chacune leur propre projet pédagogique et qui doivent pouvoir conserver une certaine autonomie de gestion dans le cadre toutefois des dispositions contenues tant dans le règlement du Conseil administratif concernant sa politique de la Petite Enfance que dans le règlement du personnel des associations subventionnées. La création d'une fondation et non pas d'une nouvelle association a été privilégiée en raison de la taille particulière de la future crèche du « Nouveau Prieuré », à savoir 60 places d'accueil, et ceci dans un souci de pérennité afin de permettre au Conseil municipal d'exercer une certaine surveillance. A titre d'exemple, des dispositions claires figurent à l'article 20 du projet de statuts qui vous est proposé concernant les mécanismes de dissolution de la Fondation.

Pour conclure, je relèverais encore que la création d'une fondation de droit public englobant les divers EVE existants serait difficilement envisageable dans la mesure où « La Maternelle » est gérée par un conseil de fondation dont font partie des représentants de la ville de Genève. »

À la fin de son argumentaire, Mme Grandjean-Kyburz indique dans une note manuscrite que Mme Tiercy avait apporté les statuts de la fondation communale de Thônex ainsi que ceux de Versoix, toutes deux des fondations de droit public. Ces dernières englobent l'ensemble des EVE communaux, ce qui n'est pas le cas ici.

La présidente passe la parole à Mme Tiercy, présidente de la commission Jeunesse.

Mme Tiercy n'a rien à ajouter en tant que présidente de la commission Jeunesse puisque ces statuts n'avaient pas été soumis à ladite commission. En revanche, elle a une précision à apporter concernant la rencontre du 16 mars mentionnée plus haut. Elle a effectivement été reçue par M. Gaillard et Mme Grandjean-Kyburz, non pas en tant que présidente de la commission Jeunesse, mais en tant que représentante des Verts de Chêne-Bougeries, qui n'étaient pas prêts à accepter ce soir cette proposition de vote de crédit. Par ailleurs, Mme Tiercy précise qu'elle était munie des statuts de la fondation de Versoix en entier et d'une phrase des statuts de la fondation de Thônex. Cela étant dit, elle pense que grâce à cette matinée de travail, il a été possible de modifier quelques points des statuts, mais elle aimerait revenir sur l'un des points lors de la discussion ultérieure.

Mme Sobanek se permet d'intervenir en tant que présidente du Conseil. En effet, lors de la dernière séance du Bureau, plusieurs membres s'étaient étonnés de la teneur de certains articles du projet de statuts. En commission Finances, d'aucuns avaient également rendu attentif le Conseil administratif à la nécessité de revoir certaines formulations. La présidente remercie Mme Tiercy d'avoir effectué ce travail qui, soit dit au passage, reflète les préoccupations de tous ceux qui s'étaient posés des questions.

La présidente passe ensuite la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind indique que le projet de crédit a été accepté par 7 voix pour et 1 abstention.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Tiercy revient à l'article 7, al. 3 des statuts et rappelle le consensus qui s'était dégagé autour de la proposition de formulation suivante : « *En fin de mandat ou en cas de démission, 1 à 3 membres à remplacer sont désignés par la ville de Chêne-Bougeries en accord avec la commission Jeunesse.* ». Or, Mme Tiercy n'a pas obtenu de réponse à son courriel rappelant ladite formulation.

M. Locher évoque la problématique liée à la désignation d'une commission en particulier. À chaque nouvelle législature, la répartition change au niveau des dicastères et il n'est pas certain que la commission dite Jeunesse perdure. Dans ce cas, il faudrait modifier les statuts de la fondation et les faire approuver à nouveau par l'autorité cantonale de surveillance. Par contre, il convient clairement d'indiquer que la commune a un droit de regard sur la désignation des membres du Conseil de fondation.

M. Le Guern suggère alors de faire état d'une commission ad hoc.

M. Messerli proposerait pour sa part la formule d'une commission en lien avec la Petite enfance.

M. Locher insiste sur le fait qu'il faut que la formulation soit acceptable au niveau juridique.

Selon M. Ulmann, la position du Conseil administratif est justifiée. Le fait de graver dans le marbre la référence à une commission particulière risque de poser problème si par hypothèse cette dernière devait ne plus exister. En outre, dans vingt ans, on aura oublié une telle mention dans les statuts de la Fondation.

Mme Tiercy tient simplement à préciser qu'elle se sent autorisée à parler de cet objet, qui est resté sans réponse.

La présidente ne pense pas que le Conseil municipal soit le lieu où on peut faire la rédaction d'un texte qui va lier la commune pendant de nombreuses années. Elle comprend les objectifs de Mme Tiercy, mais M. Locher a apporté une réponse claire. En outre, il n'est pas possible de renvoyer l'objet en commission, parce que la création de la Fondation est importante et urgente pour des raisons d'engagement de personnel.

Mme Tiercy rebondit sur cette dernière remarque et encourage à accepter les statuts parce que l'ouverture de la crèche en septembre en dépend. Elle reconnaît qu'il y a eu de gros efforts de la part du Conseil administratif qui a accepté certains changements. En conséquence, Mme Tiercy ne pense pas qu'il est primordial de changer la teneur de l'article 7, al. 3 et qu'il pourra être modifié ultérieurement, cas échéant.

M. Fassbind rappelle la discussion qui avait eu lieu sur le contrôle du Conseil municipal concernant la Fondation pour le logement et l'aménagement de Chêne-Bougeries. Finalement, dans les deux cas de figure, soit la Fondation fonctionne bien, les informations sont fournies par ses membres, soit cela se passe mal, et le Conseil municipal a, lors du processus budgétaire, les moyens d'exiger des changements, s'il devait se rendre compte de réels dysfonctionnements.

Mme Garcia pense elle aussi que la fondation doit être créée afin que la crèche puisse ouvrir à la fin de l'été. Deuxièmement, elle lit dans les statuts que les membres du Conseil de Fondation vont être désignés par le Conseiller administratif en charge du dicastère de la Jeunesse, ce qui permet d'éviter d'alourdir le système en donnant cette prérogative au Conseil municipal. Il ne faut pas oublier que les membres du Conseil de Fondation travailleront bénévolement et il ne sera pas facile de trouver des gens compétents. En outre, comme vient de le rappeler M. Fassbind, en cas de problème, on peut tout arrêter, dans le cadre du processus budgétaire.

Mme Hochuli comprend les soucis de Mme Tiercy parce que lors de la dernière séance de la commission Jeunesse, les commissaires ont été mis devant le fait accompli concernant la désignation des membres du Conseil de Fondation. Il faudra cadrer le choix qui sera fait.

La présidente passe la présidence à M. Rappaz, vice-président.

M. Rappaz prend la présidence.

Mme Sobanek rappelle que dans la première version des statuts, les membres du Conseil de Fondation étaient cooptés. Cette disposition a été critiquée puis modifiée. Maintenant, il ne subsiste plus que le point relevé par Mme Tiercy. À cet égard, elle aimerait lui signaler que les statuts font référence au règlement de la ville de Chêne-Bougeries, lequel pourrait être modifié, si nécessaire. Pour le reste, Mme Sobanek a bien compris que la formulation des articles des statuts d'une fondation doit être relativement souple pour ne pas engendrer des problèmes par la suite.

Mme Sobanek reprend la présidence.

Mme Sommer rejoint ce qui vient d'être dit. Plus un texte comme celui-là est simple, mieux c'est. Pour avoir suivi le processus de loin, elle observe que le texte idéal qui plairait à tout le monde n'existe pas, mais que celui qu'elle a sous les yeux est approchant de ce qu'on peut raisonnablement faire de mieux,

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CRÉATION D'UNE FONDATION DE DROIT PRIVÉ « EVE NOUVEAU PRIEURÉ » :
VOTE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 10'000.- TTC)

Considérant le besoin d'assurer la pérennité d'un EVE dans le complexe intergénérationnel « Nouveau Prieuré »,

vu les informations transmises à répétition reprises aux membres de la commission Jeunesse du Conseil municipal concernant le projet consistant à créer une fondation de droit privé « EVE Nouveau Prieuré »,

vu le projet de statuts y relatif,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 10 mars 2015,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre t), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'approuver la création d'une fondation de droit privé « EVE Nouveau Prieuré » pour la Petite enfance ;
- d'approuver les statuts ci-annexés de la fondation « EVE Nouveau Prieuré » lesquels font partie intégrante de la présente délibération ;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 10'000.- TTC destiné à la dotation de la fondation « Nouveau Prieuré »
- de comptabiliser la participation de la commune de CHF 10'000.- TTC au capital de la fondation « EVE Nouveau Prieuré » dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir ledit montant de CHF 10'000.- TTC au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement 2016 sous rubrique 54-331.

5.2 Projet d'assainissement du bruit routier sur divers axes relevant du domaine public communal : vote d'un crédit d'étude et financement (CHF 108'000.- TTC)

La présidente passe la parole à M. Karr, maire, pour présenter le sujet.

M. Karr rappelle la date butoir du 31 mars 2018, fixée dans le cadre de la deuxième révision de l'OPB concernant les échéances d'assainissement du bruit routier, faute de quoi les détenteurs d'installations routières, communes et canton, pourront être poursuivies par les propriétaires de locaux à usage sensible au bruit pour dépassement des valeurs limites d'exposition au bruit. Au début de cette année, la commune a été sollicitée par le canton pour actualiser la liste des axes situés sur le domaine public communal. Le Conseil administratif a donné mandat pour une étude en trois phases. La première phase a été financée dans le cadre du budget de fonctionnement de façon temporaire pour dresser un inventaire de ce qu'il était nécessaire d'entreprendre, notamment en relation avec une motion déposée par le groupe Vert'libéral concernant l'assainissement du bruit routier sur le domaine public. Ce travail est terminé. Il s'agit maintenant de régulariser cette utilisation du budget ordinaire par un crédit d'investissement en lien avec l'ensemble des trois phases, soit un montant de CHF 108'000.- TTC à charge de la commune dans le cadre de cette planification. L'exposé des motifs est très détaillé, car la matière est complexe. M. Karr se tient à disposition pour répondre aux questions, sachant que les commissions Finances et Mobilité-Nature-Environnement ont préavisé favorablement ce crédit.

La présidente passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif en charge du dicastère des Finances.

M. Locher n'a rien à ajouter, hormis que ce sujet a été présenté à la commission Finances. Il laisse donc le soin à son président de s'exprimer.

M. Fassbind indique que la commission Finances a préavisé ce crédit par 3 voix pour et 2 abstentions, après une discussion fournie.

La présidente passe la parole à M. Gross, président de la commission Mobilité-Nature-Environnement.

Etant donné la complexité du dossier, comme l'a relevé M. Karr, M. Gross signale que la commission Mobilité-Nature-Environnement a reçu 3 experts, MM. Philippe Royer, directeur (DETA-SABRA), Serge Bulliard, chef du service des routes (DETA-DGGC) et M. Hervé Vaucher, ingénieur (DETA-DGGC). Ces personnes ont éclairé la commission sur les différentes problématiques et contraintes techniques liées à ce dossier, principalement en ce qui concerne les délais impartis. Suite à ces réponses, les commissaires ont préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit demandé.

La présidente ouvre la discussion.

M. Fassbind s'oppose à ce projet pour un certain nombre de raisons. En premier lieu, on se situe typiquement dans un cadre où on va entreprendre des études, pour un montant extrêmement important, concernant des travaux sur quelques quatre kilomètres de route, ce qui est particulièrement peu pour un objectif de planification fixé par la Confédération. La ville de Chêne-Bougeries ne figure pas parmi les plus mauvais élèves, en comparaison de la ville d'Onex, par exemple, où il existe nettement plus de trafic. Deuxièmement, un hasard du calendrier a fait qu'il y a eu presque simultanément une présentation en commission Bâtiments et Infrastructures du projet de M. Locher concernant le plan d'entretien quinquennal des routes communales. En fait, les commissaires ont eu à disposition un rapport extrêmement détaillé où figure quasiment mètre par mètre l'état des routes, principalement au niveau technique, mais aussi en vue d'appliquer un plan quinquennal d'entretien. Il ressort de ce rapport qu'il faudra inscrire au budget un montant de l'ordre de CHF 320'000.- au cours des cinq prochaines années. Donc, d'un côté, pour toutes les routes communales, on prévoit un montant de CHF 320'000.-, et de l'autre, un montant de CHF 108'000.- pour réaliser des études concernant 4 kilomètres et qui vont à terme générer des travaux pour un coût estimé à CHF 2 millions environ. Il existe donc une disproportion totale entre ce qui doit être réalisé au niveau de l'entretien courant et une des surfaces bien moindres à assainir sous la menace de la Confédération.

Ensuite, M. Fassbind relève qu'il est dit que ces études vont permettre d'obtenir des subventions. Or, parler de subvention de l'État à une commune, cela revient globalement à dire aux communiens que cette étude sera payée à 15 % par l'impôt fédéral direct et l'autre partie par l'impôt cantonal. Finalement, c'est toujours de l'argent du contribuable, subvention ou non. Par ailleurs, en ce qui concerne la problématique du bruit, il est difficile d'obtenir des avis tranchés de la part d'experts. À titre d'exemple, on apprend que le revêtement phono absorbant a une durée de vie comprise entre 3 et 7 ans. Qui plus est, sa pose nécessite des conditions de travail qui ne sont pas agréables, ni pour ceux qui effectuent le travail, ni pour les riverains parce que c'est un exercice de nuit. Le canton de Zurich a renoncé à la pose du revêtement phono absorbant parce qu'il a été décrété que ce n'était pas une solution pérenne et qu'elle était chère. M. Fassbind observe ensuite que dans le crédit demandé, on parle aussi d'une étude complète sur la circulation. À titre personnel, il trouve un peu bizarre d'entreprendre une telle étude avant la mise en fonction du CEVA qui va totalement

révolutionner tous les transports dans les Trois-Chêne. À part intéresser les historiens, il n'en voit pas l'utilité. En plus des éléments qui viennent d'être évoqués, M. Fassbind estime que voter ce crédit, c'est discréditer tous les processus budgétaires mis en place durant cette législature. L'un des exemples qui montre bien la volonté de transparence est précisément le rapport concernant le programme d'entretien des routes. Au regard des CHF 320'000.- à y consacrer par année, on trouve dans le cadre du budget un montant de CHF 200'000.- pour des projets d'étude liés à l'environnement et ceci sans avoir obtenu la moindre précision, soit un montant de l'ordre du million sur toute la législature.

En résumé, M. Fassbind estime que voter ce crédit, c'est discréditer le processus budgétaire, c'est dépenser dans une technologie qui n'est pas fiable à l'heure actuelle, c'est dépenser aussi dans un domaine dans lequel la ville de Chêne-Bougeries n'est pas le plus mauvais élève. Il pense que l'on peut s'épargner ces CHF 108'000.- en refusant ce crédit.

M. Sapey rejoint un peu ce que dit M. Fassbind. Il trouve que l'étude porte sur des tronçons de 100 mètres, 200 mètres, voire de 500 mètres alors qu'on ne parle pas des grands axes, la route de Chêne, Jean-Jacques Rigaud, la route de Malagnou. De plus si l'on veut assainir le bruit, on va mettre des pare-bruit au bord des routes et il y a là une incohérence totale. M. Sapey se prononcera donc contre ce crédit.

Mme la Présidente passe la présidence à M. Rappaz, vice-président.

M. Rappaz prend la présidence et passe la parole à Mme Sobanek.

Mme Sobanek indique que dans sa qualité de députée suppléante, elle a eu l'honneur de siéger dans une commission qui a justement parlé d'évaluer diverses mesures visant à diminuer le trafic. Lors de l'audition de professeurs de l'université de Genève, spécialistes sur la question, elle a appris que n'importe quelle mesure prise pour diminuer le trafic, donc le bruit, est toujours multifactorielle et qu'il faut donc examiner tous les aspects. C'est donc plus compliqué que ce que pense le simple quidam. A la fin de la séance, Mme Sobanek a saisi l'occasion de demander aux deux spécialistes ce qu'ils pensaient de ce crédit de CHF 108'000.-. Ils ont répondu qu'ils auraient peut-être réalisé l'étude à un peu moins cher, mais ils ont surtout expliqué que pour une quelconque mesure, il faut faire x études, entre autres sur la composition du matériau de la route. On ne peut pas poser du phono absorbant partout et il faut examiner le tout pour que la mesure ait un certain sens. Au départ, Mme Sobanek tient à dire qu'elle était d'instinct de l'avis de M. Fassbind et de M. Sapey, qu'elle trouvait elle aussi l'étude très chère. Cependant, après avoir entendu des professeurs d'université qui ont effectué des analyses dans toute la Suisse, elle a changé son fusil d'épaule. Si les communes avoisinantes entreprennent ce type d'étude, le coût doit être sensiblement le même. Mme Sobanek précise également, à l'attention de M. Sapey, que la commune ne peut intervenir que sur les routes communales. Elle rappelle aussi à M. Fassbind que les habitants du chemin De-La-Montagne, de la route Jean-Jacques Rigaud, de la Gradelle, de la Chevillarde, du Pont-de-Ville, de La Fontaine se trouvent dans des secteurs de Chêne-Bougeries qui sont restés souvent un peu à l'écart et qui souffrent vraiment du bruit.

Mme Sobanek reprend la présidence.

M. Spinelli a retenu deux points dans l'intervention de M. Fassbind. Il y a certes des incertitudes concernant la durée de vie du phono absorbant, mais les études évoluent. C'est justement ce qui incite à disposer d'une expertise sur l'état des routes et sur l'objectif à atteindre en termes de protection contre le bruit. M. Spinelli préfère quant à lui un

expert indépendant qui dise qu'à cet endroit, il faut mettre tel type de revêtement absorbant mais qu'à un autre endroit ce n'est pas nécessaire, plutôt que de n'avoir que l'avis des fournisseurs qui rendent un avis intéressé. S'agissant du coût de l'étude, il rappelle qu'il faut prévoir quelques milliers de francs sur cinq ans. Vu l'argent déjà dépensé pour la première phase de l'étude, le montant restant n'est donc plus aussi important. Ces deux arguments mènent M. Spinelli à penser qu'il faut aller de l'avant avec le vote de ce crédit, lequel va plutôt dans le bon sens en matière de gestion des finances communales. Ce crédit va permettre d'éviter la situation difficile dans laquelle pourrait se trouver la commune si elle devait être attaquée en justice par la suite.

M. Karr aimerait d'abord apporter quelques précisions concernant des propos inexacts. Le chemin De-La-Montagne, c'est 1.4 km, la route Jean-Jacques Rigaud, c'est plus d'un km, celle de Grange-Canal plus d'un km, également. Les masses de segment routier à étudier sont beaucoup plus considérables que les quelques centaines de mètres mentionnés par certains. Par ailleurs, le crédit sollicité ne concerne pas le domaine cantonal. Chacun a son travail. Deuxièmement, M. Karr se dit navré de renvoyer le président de la commission Finances au budget, au poste 78.000.318.04 intitulé « Études sur l'environnement » lequel comporte un montant de CHF 40'000.- et non pas de CHF 200'000.-. On ne peut donc pas prendre un crédit de CHF 108'000.- sur une ligne budgétaire de CHF 40'000.- En revanche, c'est le poste 79.001.318.04 sur lequel sont portés les divers crédits d'études consacrés à l'aménagement. M. Karr aimerait cependant remercier M. Fassbind et quelques intervenants PLR en commission Finances – et il n'y a aucune ironie dans ses propos – qui se sont interrogés sur la hauteur de l'investissement. En effet, il a pu poser des questions au mandataire lors de quatre contacts, dont deux séances de travail pour essayer d'objectiver la lourdeur du système, de savoir si le montant est approprié ou non. Il est apparu que l'on risquait de mettre en place du phono absorbant à des endroits où cela n'est pas nécessaire, qui plus est sans obtenir de subventionnement de la Confédération. Or, sur l'ensemble des travaux, la prise en charge de la Confédération est de l'ordre de CHF 570'000.-. M. Karr partage volontiers l'avis de M. Fassbind qu'au final, c'est de l'argent du contribuable, qu'il s'agisse d'une subvention fédérale, cantonale ou communale, mais les éventuels retours d'investissement portent sur le crédit routier, et non pas sur les études. Il rappelle également que la Confédération demande une documentation concernant chaque segment de route. Pour le surplus, il ne sera pas possible d'obtenir du canton les autorisations de construire relatives aux travaux d'assainissements si ces études n'ont pas été faites au préalable.

Autre élément important, M. Karr souligne qu'à certains endroits, il sera possible d'obtenir des allègements concernant notamment la propagation de murs très disgracieux et c'est précisément l'un des objets de cette étude, de démontrer que ces derniers ne sont pas nécessaires. C'est aussi la raison pour laquelle le Conseil administratif a déjà engagé la première phase du crédit, la deuxième va consister à compléter un inventaire des axes qui peuvent être visés par l'étude relative au bruit routier. Concernant l'étude de circulation, M. Karr souligne qu'elle inclut évidemment les incidences du projet CEVA. Enfin, si le Conseil municipal est prêt à accepter ce crédit, en échange de son consentement, on pourrait imaginer de scinder la troisième phase, d'en rester à une vérification de l'inventaire complet et de déterminer par la suite, au moment de la demande d'autorisation de construire, s'il existe une possibilité de réduire le montant du crédit à CHF 86'000.-. Il n'y a donc pas d'urgence en ce qui concerne la phase 3.

M. Pictet demande ce qu'il en est de la route du Vallon. À son souvenir, elle a déjà bénéficié d'un revêtement phono absorbant. Par ailleurs, il a une question par rapport au listing des routes qui devraient être analysés, en particulier la route Jean-Jacques Rigaud. Sachant que de

gros travaux vont être entrepris à cet endroit, il ne comprend pas le choix de cet axe. De deux choses l'une, soit on pense que les travaux ne vont jamais se réaliser et on pose ce revêtement, soit les travaux vont être entrepris et c'est totalement inutile de le poser.

M. Karr rappelle, concernant la route du Vallon, qu'il s'agit de la première génération de ce type de revêtement et que les matériaux n'ont pas tenu très longtemps. Tout ce qui pouvait contribuer à créer un revêtement considéré comme phono absorbant a été comblé par les multiples passages de camions. Pour rappel, les camions 40 tonnes usent la chaussée autant que 11'000 passages de voitures. S'agissant de la route Jean-Jacques Rigaud, l'objectif est d'arriver à l'horizon 2018 avec un projet prêt à être autorisé et qui serait évidemment réalisé après les gros travaux de réaménagement projetés. De la même manière, on ne pourra pas assainir le bout du chemin De-La-Montagne tant que le chantier CEVA est en cours. Par contre, la commune est tenue, par la Confédération, de déposer ces dossiers en précisant qu'elle est en attente de validation de la fin d'un chantier.

M. Heimendinger s'annonce comme étant celui qui contredit. Il se montre néanmoins ravi que M. Fassbind se place comme rapporteur d'un certain nombre d'arguments contradictoires qui permettent effectivement de réfléchir plus avant. Sur la question de la maturité des technologies, c'est vrai que le phono absorbant, sans doute, n'est pas encore complètement maîtrisé. Mais si l'on s'en tient à cela, on aurait pu attendre de voir passer les trains à vapeur au charbon, puis à pétrole, attendre encore le TGV bien que ce dernier ne soit pas aussi propre que cela puisque l'énergie qui l'alimente est d'origine nucléaire. En termes de santé publique, M. Heimendinger est d'avis que le bruit, à part les phénomènes transitoires liés à la qualité de l'air, est la première source de pollution. Donc, lutter contre le bruit paraît relever du bon sens quand on a une responsabilité. Quant au principe de subsidiarité, principe sur lequel notre pays a été bâti, cela revient tout simplement à faire faire aux autres ce qu'il y a lieu de faire soi-même. De savoir que le canton a des responsabilités et que la Confédération a les siennes, cela revient au même. M. Heimendinger pense qu'il y a lieu de réaliser ce que l'on peut, à l'échelle de la commune et tenter d'influencer ce que font les autres. Par conséquent, le groupe Vert'libéral est à l'aise avec ce projet moyennant peut-être que l'on rediscute le montant du crédit sollicité. De ce point de vue, il estime ne pas être expert et ne peut que faire confiance au Conseil administratif. En revanche, d'un point de vue économique, écologique et social, les valeurs qui animent le groupe Vert'libéral sont respectées et M. Heimendinger enjoint de voter ce crédit

M. Martinez est membre de la commission Mobilités-Nature-Environnement et il était présent lors de l'audition des experts. Ce dossier comprend beaucoup d'aspects techniques qu'il ignorait. Il aurait souhaité que la plupart des membres de ce Conseil entendent les explications données. Cependant, il ignorait certains éléments concernant les coûts. On vient d'aborder le sujet CEVA. La problématique du passage des camions sur des tronçons où l'assainissement contre le bruit aurait été effectué l'interpelle. M. Martinez observe que le chemin De-La-Montagne n'a pas été évoqué et il se demande à quel moment il est envisagé de le mettre aux normes dictées par la Confédération. Sa question est donc de savoir s'il ne faudrait pas renvoyer certains aspects de ce crédit en commission pour éviter de ne pas avoir de choix lors du vote.

La présidente rappelle à M. Martinez qu'il a formellement le droit de demander un renvoi en commission et que tel sera le cas, si la majorité de ce Conseil le suit. C'est ainsi que le règlement du Conseil municipal le prévoit. Toutefois, elle déconseille à M. Martinez de le faire. Elle habite elle-même depuis 1999 au chemin De-La-Montagne et chaque fois qu'il est question de travaux, on dit que l'on va le réparer plus tard !

M. Spinelli aimerait être sûr qu'il n'y a pas de malentendu. La demande de crédit ne vise pas à entreprendre des travaux d'assainissement mais à étudier les besoins en termes de protection contre le bruit, c'est-à-dire à quels endroits il faudra prévoir telle ou telle mesure.

M. Karr précise également que les études en question sont des études qui permettront de solliciter une autorisation de construire en vue d'une rénovation des routes. Si l'on reste, lors de la prochaine législature, dans une configuration du Conseil administratif avec un délégué aux infrastructures et un autre à la planification, c'est celui qui réalisera les travaux qui décidera du moment et du lieu des travaux d'assainissement.

M. Favarger a une remarque préliminaire. Il trouve curieux que l'on doive dépenser de l'argent public pour contrer une nuisance occasionnée par des privés, en l'occurrence des détenteurs de véhicules, et que l'on n'essaie pas plutôt d'améliorer les pneumatiques, par exemple, ou une autre source de bruit. M. Favarger a participé à la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement au cours de laquelle, les experts ont été auditionnés. Effectivement, il est apparu qu'il vaut mieux connaître exactement quelles sont les conditions d'assainissement, pour éviter de gaspiller de l'argent. Deuxièmement, un élément n'a pas été évoqué mais dont on a parlé en séance de commission, c'est le timing, or ce dernier a toute son importance. On va bientôt avoir de plus en plus d'instances qui vont réclamer des études relatives à la pose d'un revêtement phono absorbant, à commencer par les autoroutes. Or, il va arriver un moment où les prix vont monter parce qu'il n'y aura plus assez d'intervenants pour réaliser ce travail. Troisièmement, il existe aussi la crainte que les travaux du CEVA vont compromettre la réfection des routes communales. À cet égard, M. Favarger pense que l'on peut faire confiance au Conseil administratif pour planifier ce genre de travaux.

M. Rappaz signale que le MCG estime indispensable de lutter contre le bruit. L'amélioration suite à la pose de ces tapis est réelle et l'on sent bien quand on roule sur une route qui a été traitée contre le bruit. En conséquence aujourd'hui, on ne doit pas trop parler d'argent, ni renvoyer le dossier en commission. M. Rappaz laissera la liberté de vote au sein du groupe MCG, mais il pense pour sa part qu'il faut aller de l'avant.

M. Le Guern rappelle que l'on parle d'études et qu'il faut ramener le coût des études au coût des futurs travaux. On est à peu près à 3 %, coût d'étude par rapport au coût définitif, ce qui est très faible, comparé aux coûts d'études votés ces dernières années, souvent de 15 % du coût des travaux. Deuxièmement, comme l'a dit M. le conseiller administratif, un montant de CHF 52'000.- étant déjà engagé, on est en train de discuter d'un montant de CHF 50'000.- environ qui risque de générer des économies énormes sur des travaux qui devront être entrepris de toute manière plus tard. Il convient dès lors, selon M. Le Guern, de raisonner, non pas sur les travaux à entreprendre plus tard – cas échéant en 2018 en fonction de l'évolution du CEVA – mais de mesurer le coût de cette étude par rapport aux enjeux. Manifestement, en fonction des coûts à venir, le montant de l'étude paraît raisonnable et M. Le Guern engage les conseillers municipaux à voter ce crédit.

M. Fassbind aimerait apporter une précision. Il n'est pas contre le fait que l'on dépense de l'argent pour la lutte contre le bruit car elle est extrêmement importante. Quand on pense aux quartiers où on roule actuellement à 30 km / heure, alors qu'il y a dix ou quinze ans, les voitures déboulaient à 50 km / heure, force est d'admettre qu'il y a eu une réelle augmentation de la qualité de la vie qu'il faut continuer à défendre. Cependant, M. Fassbind pense qu'il faut dépenser dans des projets concrets plutôt que dans des études. La même problématique existe au niveau des bâtiments communaux, on multiplie les études sur la consommation d'énergie, etc. alors qu'il vaudrait mieux rénover plutôt que d'étudier. M. Fassbind préférerait que

l'argent du crédit demandé ce jour soit investi dans des travaux concrets, au niveau des routes, ceci dans le cadre d'un réel planning portant sur les cinq prochaines années, plutôt que dans le cadre d'un crédit exceptionnel.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET D'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER SUR DIVERS AXES RELEVANT
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET
FINANCEMENT (CHF 108'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettre a) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de leur séance du 5 mars 2015,

vu le préavis favorable émis par 3 voix pour et 2 abstentions par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 10 mars 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **12 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions**

- de mettre en route une étude visant à établir un programme d'assainissement du bruit routier sur divers axes relevant du domaine public communal ;
- d'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation de cette étude, un crédit de CHF 108'000.- TTC ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer, en cas de réalisation d'un programme d'assainissement du bruit routier (PAB), les frais d'études engagés au crédit d'investissement des travaux qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti dans le même temps. En cas de non réalisation dudit programme, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 62.123 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

6.1 Accès des bâtiments publics communaux aux personnes souffrant d'un handicap

M. Gross signale que la commission des Affaires sociales a reçu « le club en fauteuil roulant de Genève ». Elle a entendu la vice-présidente et un membre du comité qui ont fait remarquer

que les bâtiments communaux n'étaient pas faciles d'accès pour les personnes en fauteuil roulant. Il a été demandé de transmettre le dossier à la commission Bâtiments et Infrastructures afin que cette dernière étudie notamment l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au locaux du service social communal ainsi qu'à la salle du Conseil municipal. Il a été également précisé que les secousses sur les revêtements entraînent divers désagréments corporels chez les personnes paraplégiques. La commission des Affaires sociales souhaiterait que la commission Bâtiments et Infrastructures se penche sur cette problématique prochainement, pour autant que son président soit d'accord.

La présidente précise que c'est une demande unanime de la commission des Affaires sociales.

Mme Hochuli s'interroge de savoir si cette demande ne doit pas être portée au vote.

La présidente répond qu'en principe, les présidents de commission sont maîtres de leur ordre du jour.

M. Spinelli prend note de cette demande qui va nécessiter une concertation avec le conseiller administratif en charge des bâtiments.

M. Locher souligne que la principale problématique repose sur l'aspect du matériau dans la mesure où le compactage de la pierre du Salève pose beaucoup de problèmes d'entretien et que très rapidement, les chemins deviennent peu praticables. C'est ce qui se passe, entre autres, dans le parc Stagni où un gros effort a été entrepris pour stabiliser les chemins avec la mise en place systématique de bordures métalliques. Actuellement, il existe des revêtements bitumineux qui présentent une certaine perméabilité. Reste la question du coût / bénéfice par rapport aux utilisateurs et si ce confort est agréé, notamment par les Verts.

La présidente signale qu'en principe les conseillers municipaux sont maîtres de leur ordre du jour. Il incombe donc à la commission de décider de quoi elle voudra débattre.

M. Messerli précise que la vice-présidente du comité du « club en fauteuil roulant de Genève » a non seulement rendu attentif sur le matériau, mais aussi sur l'accès à certaines portes.

La présidente rappelle également qu'à partir du 1^{er} juin, il faudrait que les bâtiments publics soient accessibles aux citoyens en situation de handicap. Ces derniers pourront se retourner contre une collectivité publique, cas échéant, si ses bâtiments ne sont pas en conformité. Un candidat élu au Conseil municipal, qui ne pourrait pas avoir accès à la salle dudit Conseil en chaise roulante, pourrait faire valoir ses droits.

6.2 Centre de Rencontres et de Loisirs

Mme Hochuli indique qu'elle a assisté à la récente assemblée générale du Centre de Rencontres et de Loisirs. Elle tient à dire que ce centre fonctionne extrêmement bien, qu'il a un comité très engagé, une équipe très dynamique dont aujourd'hui chacun peut être fier. C'est l'occasion de demander à M. Gaillard de distribuer le rapport d'activité 2014. Pour information, le centre de Rencontre et de loisirs a décidé de changer de nom. Il s'appellera « Passage 41, Centre de Rencontre et de Loisirs Chêne-Bougeries », mais le logo reste le même.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Motion du groupe des Verts contre la surévaluation des immeubles du chemin De-La-Montagne

La présidente donne lecture de la motion :

Projet de motion

pour un engagement des autorités communales contre la surévaluation des immeubles du chemin De-La-Montagne au-delà du préavis communal relatif au déclassement en zone 3 ordinaire

sur proposition des Verts de Chêne-Bougeries,

le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif :

- *de s'engager in corpore, par écrit et d'ici à la séance du Conseil municipal du 16 avril 2015, à mettre en œuvre un projet détaillé de lutte contre tous les aspects permettant une surévaluation des immeubles du chemin De-la-Montagne ainsi que des abattages et aménagements extérieurs y relatifs, par les moyens politiques et juridiques nécessaires,*
- *de présenter, lors de ladite séance, le catalogue des mesures planifiées afin d'atteindre les objectifs susvisés.*

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 16 avril 2015, le Conseil municipal devra rendre son préavis relatif au déclassement, en zone 3 ordinaire, des parcelles comportant les immeubles d'habitation du chemin De-La-Montagne ainsi que du centre commercial.

Certains pourraient penser que notre commune aura fait tout ce qu'elle a pu au terme de ce préavis. Ce serait se doter à bon compte d'une conscience apaisée, cependant qu'environ 10 % de notre population serait livrée à elle-même face aux propriétaires, promoteurs, architectes et à l'État. Pourtant, tant le Conseil municipal que le Conseil administratif peuvent continuer à agir, et ce aussi longtemps qu'une masse représentative de citoyens luttera contre ces surévaluations.

Le but de cette motion est donc de s'assurer de l'engagement de tous à soutenir le Groupe Montagne en tant que groupe représentatif, et de prier le Conseil administratif de s'engager in corpore, par écrit et d'ici à la séance du Conseil municipal du 16 avril 2015, à mettre en œuvre un projet détaillé dans ce sens.

Pour les Verts de Chêne-Bougeries:

*Jean Le Guern Conseiller municipal Chêne-Bougeries,
le 25 mars 2015*

La présidente passe la parole à M. Le Guern.

M. Le Guern souhaiterait préciser quelques points, et notamment citer le fait que 3 projets de surévaluation viennent d'être abandonnés ces derniers temps, deux dans le canton de Vaud, un

à Lausanne et un à Renens et un autre plus récemment, à la Jonction dont chacun aura lu compte rendu dans les journaux. Or, l'abandon de tels projets n'est possible que par la conjonction des actions, d'une part de l'association d'habitants constituée et déterminée à ne pas voir aboutir le projet et, d'autre part, des autorités communales. Comme chacun aura pu le lire, la défense des habitants du chemin De-La-Montagne semble faire consensus et ce serait l'occasion d'afficher la cohésion des autorités communales, Conseil administratif et Conseil municipal, de soutenir l'action du groupe Montagne. Arrivant au terme de la législature, il conviendrait de s'assurer que les choses ne tombent pas dans l'oubli, entre la fin de la législature et le début de la suivante, précisément dans une période qui sera très délicate pour l'avenir de ce lieu.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Garcia comprend tout à fait cette motion et s'oppose également à cette surélévation. Elle se demande si le conseiller administratif Vert ne pourrait pas utiliser ses relations privilégiées avec le conseiller d'État Hodggers pour essayer de le faire changer d'avis. On sait bien que c'est le canton à Genève qui décide, que la commune n'émet que des préavis. Il faudrait aussi trouver un moyen de sensibiliser le Conseil d'Etat en faisant appel aux députés du Grand Conseil puisque le canton a même passé outre un référendum communal pour imposer son point de vue. Pour ce faire, il faudrait un plan très concret, plutôt que des mots, pour avoir une chance d'aboutir à quelque chose.

M. Martinez trouve lui aussi, qu'au-delà des bonnes volontés et des promesses, il ne faut pas décevoir les gens qui habitent le chemin De-La-Montagne. En période électorale, il ne s'agit pas non plus de chercher à gagner des voix pour ne pas tenir parole ensuite. Pour éviter cette surélévation, il faudrait aussi connaître les limites du Conseil municipal dans un dossier qui reste du domaine privé et qui est aussi du ressort du canton pour décision au-delà des souhaits des personnes concernées. M. Martinez se montre contrarié de ne pas disposer d'un moyen d'action plus solide.

M. Spinelli entend dire que ce sont des mots, des promesses, qu'il faut convaincre un conseiller d'État, mais faire de la politique, ce ne sont pas des mots, c'est aussi prendre des positions. Les Verts de Chêne-Bougeries étaient opposés, il y a quatre ans, à la surélévation dont on parle actuellement et ils y sont toujours opposés, notamment pour des raisons sociales sachant qu'une population âgée est très largement concernée par ce projet. Les conseillers municipaux sont des politiciens au niveau local et la motion demande que le Conseil municipal affiche clairement sa volonté, de s'opposer à cette surélévation par tous les moyens possibles. M. Spinelli encourage à un vote unanime approuvant cette motion.

M Sapey est totalement d'accord avec le Groupe Montagne pour lutter de toutes ses forces contre cette surélévation. Il n'arrive pas à comprendre que M. le conseiller d'Etat Hodggers soit en faveur de cette surélévation, puisqu'il est le patron des Verts.

M. Ulmann rebondit sur ce que vient de dire M. Spinelli. Le Conseil municipal peut certes s'exprimer, mais il faut aussi savoir dans quelle mesure il peut se prononcer sur cette notion de déclassement dans le cadre de son préavis. Si on veut aider les citoyens, il faudrait entreprendre quelque chose de concret pour ne pas les décevoir.

Mme Hochuli souligne que les Vert'Libéraux ont déjà défendu les intérêts des habitants du chemin De-La-Montagne contre la surélévation de leurs immeubles. Elle ne comprend pas ceux qui disent que les auteurs de la motion devraient essayer d'infléchir le conseiller d'État

émanant de leur rang, argument qu'elle trouve un peu léger. Il faut plutôt avoir de bonnes bases, présenter un dossier bien ficelé et surtout que le Groupe Montagne se sente soutenu par le Conseil municipal. Comme chacun le sait, l'union fait la force. Par ailleurs, on parle de convention entre le Groupe Montagne et les propriétaires, or, ce sont de fausses rumeurs qui circulent. Mme Hochuli pense que ce dossier est vraiment très mal pris en charge et elle aimerait rappeler que lors de la dernière législature, c'est bien le conseiller administratif libéral qui a dit qu'il ne voyait pas pourquoi il devrait préavis défavorablement le rehaussement des immeubles du chemin De-La-Montagne. Le PLR a aussi le devoir de rattraper ce qu'il a fait de manière erronée par le passé.

Mme Sommer aimerait qu'on n'établisse pas une liste de promesses vides de sens. Elle rejoint tout à fait M. Martinez qui pose la question de savoir ce que l'on peut faire concrètement. On peut certes voter contre le plan de zone, approuver la motion, mais pratiquement, que peut-on faire de plus en tant que communauté. On peut écrire à la presse, on peut utiliser tous les moyens qui permettent de rendre un dossier public, on peut faire des communiqués. Il faut donc utiliser toutes ces possibilités à fond. Mme Sommer tient aussi à expliquer pourquoi, à l'époque, le « méchant PLR » et la majorité du Conseil, ont voté en faveur du projet de surélévation. Le projet était alors très différent. Il a considérablement changé. Au départ, il n'était pas aussi catastrophique, on ne parlait pas de déloger les gens des derniers étages. Le PLR a compris entre-temps la gravité de la situation, il est prêt à faire tout ce qu'il peut, mais que peut-on faire de plus que voter et informer au plus vite.

M. Fassbind se dit frappé, à titre personnel, par la violence des propriétaires dans ce dossier, de ce qu'ils veulent faire subir aux locataires. C'est quelque chose qu'il ne soutient absolument pas. Par contre, que peut faire le Conseil municipal ? M. Le Guern a cité des exemples dans le canton de Vaud, c'est bien, mais il entend rappeler pour sa part ce qui s'est passé à Chêne-Bougeries, en particulier au chemin de Challendin. Un arrêté de la Cour de justice a été publié le 10 février de cette année dont il ne lira qu'une phrase et dont les membres du Groupe Montagne devrait s'inspirer pour voir la marge de manœuvre qu'a la commune et la valeur des promesses qu'on peut leur faire. En effet, il est dit à la page 18 : « [...] *comme relevé par l'intimé dans son arrêté de référence, la position de la commune, suite à un référendum populaire gagné à 57 %, ayant valeur de préavis, quand bien même elle revêt un poids politique certain, le Conseil d'Etat est habilité à s'en écarter au besoin pour faire valoir les intérêts cantonaux prépondérants.* » Il y a donc un risque d'aboutir au même résultat. On peut certes chercher à aider le Groupe Montagne, on peut le soutenir, mais M. Fassbind estime dangereux de miser sur le cheval Conseil municipal, parce que c'est un cheval qui ne va pas amener les habitants au résultat escompté. Il faut que le Groupe Montagne entreprenne des actions dans le cadre de lettres aux lecteurs, organise des actions spectaculaires pour attirer la presse, etc. C'est vraiment un autre combat que celui qui consisterait à engager une institution comme le Conseil municipal. C'est au niveau du canton, que cette motion devrait être proposée par divers groupes au Grand Conseil. Comme le montre la phrase dont il vient de donner lecture, la possibilité pour la commune d'infléchir le Conseil d'Etat est faible.

Reprenant l'historique du dossier, M. Favarger reconnaît que les premiers projets au chemin De-La-Montagne n'étaient pas du tout inquiétants et que son groupe n'était pas déterminé à l'époque à refuser cette surélévation. En revanche, quand tout cela s'est concrétisé dans des projets vraiment lourds, qui impliquent par exemple la création de barrières antisismiques qui vont occulter les fenêtres, la création de nombreuses cages d'ascenseurs, la réattribution des pièces dans les appartements existants et autres, c'est alors que sa détermination a beaucoup changé. Alors, contrairement à certains préopinants, M. Favarger estime que ce n'est pas

parce que les autorités communales ont peu de chance d'être entendues auprès du Conseil d'Etat qu'il faut se taire. Au contraire, se faire entendre, c'est aussi le rôle des conseillers municipaux et tant pis si cela ne marche pas, cela veut dire qu'ils auront fait leur travail.

M. Spinelli reconnaît aussi qu'on ne peut pas promettre ici une victoire, mais on peut promettre un soutien. Ce n'est pas du vent ou des mots. Il rappelle également le dossier de la « Maison de la Gradelle » où, après un long processus tout le monde s'enflammait, mais le Conseil municipal n'avait jamais eu l'occasion d'exprimer sa position puisque ce dossier était en mains du Conseil administratif. Avec cette motion, les membres du Conseil municipal gardent une petite marge de manœuvre, en tant que politiciens.

Mme Garcia fait remarquer que le Conseil municipal va voter une motion mais qu'ensuite, c'est le Grand Conseil qui va se saisir de ce projet de déclassement. Ce sont donc les députés qui doivent voter et ce sont ceux-là qu'il convient de sensibiliser, certains d'entre eux n'étant même pas au courant qu'il faut passer par un déclassement pour pouvoir surélever les immeubles. Concernant la « Maison de la Gradelle », elle aimerait dire à M. Spinelli qu'il est inexact que le dossier était géré au sein du seul Conseil administratif. C'était tout le Conseil municipal à l'époque, ceci à l'unanimité, qui était en faveur de cette Maison.

M. Locher rappelle que le Conseil municipal a été informé de la position du Conseil administratif. Quand les services de M. Hodgers lui a adressé un courrier lui demandant de mettre sur les rails la procédure de préavis par le Conseil municipal concernant ce projet de déclassement, chacun aura pu constater que les trois conseillers administratifs avaient signé un courrier pour demander au Conseil d'Etat de bien vouloir stopper ladite procédure. Il se trouve que l'argumentaire des services comportait un certain nombre d'incohérences, raison pour laquelle, le Conseil administratif a entendu le Groupe Montagne. Dans son courrier daté du 20 mars, le Conseil d'Etat persiste dans son idée d'aller de l'avant, il refuse non seulement de stopper la procédure, mais également le délai, du fait que le Groupe Montagne aurait accepté une convention. Or, on parle d'une convention mise en place par les propriétaires, le Groupe Montagne se trouvant impliqué, sans pour autant avoir signé un texte. La situation est effectivement très complexe puisque le Conseil d'Etat indique noir sur blanc qu'il a l'intention d'aller de l'avant. Lors de sa prochaine séance, le Conseil municipal sera amenée à formuler un préavis. À entendre les propos de ce jour, M. Locher ne pense pas qu'il y aura beaucoup d'enjeux dans la discussion, puisque tout le monde parle de la même manière. Le Conseil administratif entend recevoir la motion mais, à part un recours contre la décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, il est fait mention d'un projet détaillé. M. Locher souhaiterait savoir quelles pistes les motionnaires ont envisagé.

M. Le Guern indique que la motion demande justement que le Conseil administratif étudie les différentes possibilités de contrer ce projet et qu'elles puissent être discutées lors du prochain Conseil municipal. En ce qui concerne le résultat de la démarche, il trouve que c'est justement parce qu'on est en période électorale qu'il est intéressant de montrer que tous les groupes politiques sont d'accord sur ce sujet-là, au-delà de tout ce qui peut les séparer par ailleurs, de manière à avoir un poids plus fort par devant le Grand Conseil. Il y a donc une action que le Conseil administratif peut entreprendre avant que le sujet n'arrive au Parlement.

M. Bauduccio aimerait répondre concernant la faculté de pouvoir influencer sur la décision du Conseil d'Etat. Il rappelle que ce n'est pas seulement M. Hodgers qui est concerné, mais le Conseil d'Etat, qui est un collège de 7 membres, dont 1 Vert, 1 Socialiste, 2 PLR, 2 PDC et 1 MCG. M. Bauduccio rappelle également que les membres du Conseil municipal ont été élus

par les citoyens de Chêne-Bougeries, afin de défendre leurs intérêts, et non pas celui de l'État ou du Grand Conseil. À chacun de voir, selon sa crédibilité, ce qu'il entend faire.

Mme Bisanti, en tant que conseillère municipale, sent un devoir d'être à côté de personnes qui se battent depuis fort longtemps pour garder un cadre de vie qui leur convient. La motion demande simplement un engagement à les soutenir, le Conseil d'Etat fera ensuite ce qu'il voudra, mais au moins il devra tenir compte de la position du Conseil municipal. Mme Bisanti souhaiterait dire à Mme Garcia qu'elle s'est toujours battue contre la « Maison de la Gradelle » et qu'il n'y avait donc pas d'unanimité au sein du Conseil municipal à ce sujet.

La présidente demande de ne pas engager une discussion sur la « Maison de la Gradelle » puisqu'il y a encore une motion à traiter, une proposition et certainement bon nombre de questions.

M. Karr aimerait dire que le Conseil administratif a vraiment souhaité, ou du moins espéré, que cette discussion n'ait pas lieu en période électorale, chacun pouvant être effectivement tenté d'utiliser cet élément dans sa campagne. Par contre, il a pris les devants, il a écrit d'une seule plume au Conseil d'Etat pour demander une suspension des délais qu'il avait lui-même fixés. Le Conseil administratif attendait raisonnablement que les questions liées au droit du bail soient expliquées à tous les partenaires, que le Crédit Suisse, l'un des propriétaires prenne position, ce qu'il n'a toujours pas fait à ce jour, et que l'on soit en présence d'une situation claire qui permette au Groupe Montagne, lors de son assemblée générale, de prendre position sur la convention et ensuite – condition essentielle – sur l'effet suspensif du déclassement. Comme l'a dit M. Locher, il n'y a pas eu d'entrée en matière sur le report de cette discussion, il n'y a même pas de suspension du délai pour rendre ce préavis. Le Conseil administratif reçoit donc favorablement le projet de motion dans le sens où il stipule que chacun, autour de cette table, va s'engager fortement, avec les relais qui sont les siens, à tirer à la même corde, et non pas de dire que c'est un aspect qui concerne plutôt les uns que les autres. M. Karr pense ainsi que la commune a une chance mesurée d'arriver à un succès. M. Martinez a raison de dire qu'il ne faut pas que les gens se bercent d'illusions, qu'il ne faut pas faire des promesses qu'on n'arrive pas à tenir, mais c'est en unissant toutes les forces, au sein du Conseil municipal et au sein du Conseil administratif, qu'il existe une chance de contrer ces questions de surélévation qui sont extrêmement pénibles.

Mme Hochuli demande le vote nominal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente constate que la demande de Mme Hochuli de procéder à un vote nominal est suivie.

M. Gaillard procède à l'appel nominal.

Vote nominal

M. Balmer : oui

M. Bauduccio : oui

Mme Bisanti : oui

M. Borda d'Agua : excusé

M. Fassbind : oui

M. Favarger : oui

Mme Garcia : oui

M. Gross : oui

M. Le Guern : oui

M. Messerli : oui

M. Perrin : excusé

M. Pictet : oui

M. Rappaz : oui

Mme Saba : oui

M. Sapey : oui

Mme Sommer : oui

M. Heimendinger : oui
Mme Hochuli: oui
M. Lecour : excusé
M. Martinez : oui

M. Spinelli : oui
Mme Tiercy : oui
M. Ulmann : oui
Mme Wyss : oui

➤ **La motion est acceptée nominalement par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

7.2 Motion pour « un espace culturel » des Trois-Chêne dans l'ancienne gare de Chêne-Bourg

La présidente donne lecture de la motion puis passe la parole à M. Gross.

Motion pour « un espace culturel » des Trois Chêne dans l'ancienne Gare de Chêne-Bourg.

Conseil municipal de / Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries

Considérant :

Vu les changements urbanistiques et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre du CEVA et de la Voie Verte sur les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex;

Vu la volonté de l'association « 3 Chêne Culture » de développer un espace culturel pour les Trois- Chêne en harmonie et en intercommunalité;

Vu la position centrale sur nos trois communes qu'occupera la futur gare de Chêne-Bourg;

Vu le désir de pouvoir rendre visible les associations culturelles communales, telles que 3 Chêne Culture » et les « Editions chênoises »;

Vu que la République et Canton de Genève est propriétaire de l'ancienne Gare de Chêne-Bourg.

Le conseil municipal invite le Conseil administratif à :

Intervenir avec détermination auprès du Conseil d'Etat afin d'acquérir l'ancienne gare de Chêne Bourg pour la destiner à un projet culturel intercommunal mené par l'association «3 Chêne Culture ».

Etudier avec grand soin les plans afin de pouvoir y installer un espace d'expositions et de rencontres culturelles, un espace de bureaux pour les associations « 3 Chêne Culture et « Editions chênoises » ainsi qu'un espace de petite restauration.

Estimer le montant des travaux nécessaire au réaménagement de la gare de Chêne-Bourg.

Exposé des motifs

Le comité de l'association «3 Chêne Culture» s'est réuni le 3 mars 2015 afin de discuter de la possibilité et de l'intérêt d'acquérir l'ancienne gare de Chêne-Bourg pour en faire un espace culturel des Trois Chêne.

Ce bâtiment emblématique a été jugé d'intérêt historique pour notre région et déplacé à grands frais pour être conservé. Il y a là une cohérence à offrir à la population des Trois-Chêne et aux nombreuses personnes de passage (CEVA), un lieu bien visible de culture et de convivialité en contre point à l'inévitable "anonymité" de ce secteur que va engendrer la refonte totale du quartier.

Préservée, l'ancienne gare de Chêne-Bourg devient le symbole de l'évolution historique et culturelle de la région et a, de par sa spécificité, vocation de jouer un rôle central dans la promotion des activités culturelles de nos trois communes.

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de mettre en œuvre ce projet, de prendre contact avec le Conseil d'Etat afin de connaître le prix d'achat du bien et de proposer aux trois communes d'acquérir la gare de Chêne-Bourg à des fins culturelles intercommunales. Le premier étage de ce bâtiment accueillerait les bureaux de «3 Chêne Culture» et des «Editions chénoises» ainsi qu'une salle de réunion. Le rez-de-chaussée serait transformé en salle d'exposition capable d'accueillir tout type d'événement. Il est également proposé d'y ajouter un espace de petite restauration.

Les événements suivants pourraient être organisés dans cet espace :

- vernissage de livres, des lectures d'écrivains,
- expositions d'artistes chénois, ou autres,
- petit concert acoustique,
- animation pour les enfants, ou autres,...
- cette salle pourrait également être proposée en location.

Une motion comparable est déposée dans les autres communes chénoises.



M. Gross indique que Mme Grandjean-Kyburz, M. Borda d'Agua et lui-même sont délégués au comité 3 Chêne Culture (anciennement 4 C). Lors de la dernière réunion du 3 mars, la discussion a porté sur l'opportunité de réaffecter la gare de Chêne-Bourg, à ce jour propriété de l'État. Actuellement, des locaux sont loués à grands frais à Thônex, pour les Éditions Chênoises, d'une part, et pour le bureau de 3 Chêne Culture, d'autre part. Étant donné que cet espace qui se libère, va être amené à devenir un pôle de fréquentation important avec l'arrivée du CEVA, l'idée a germé, au vu de l'historique du bâtiment, d'en faire un nouvel espace de vie culturelle qui regrouperait les activités culturelles des Trois-Chêne. La motion écrite par les membres du comité 3 Chêne Culture est donc déposée devant les trois Conseils municipaux. Dans les communications de Mme Grandjean-Kyburz que M. Karr a lues, figurait un extrait d'une lettre qui a d'ores et déjà été adressée au Conseil d'État, de la part du vice-président de l'association, M. Borda d'Agua. M. Gross indique que le budget est estimé à ce jour à 1 franc symbolique pour acquérir le bâtiment sachant toutefois qu'il y aura des travaux à réaliser.

La présidente passe la présidence à M. Rappaz, vice-président.

M. Rappaz prend la présidence.

Mme Sobanek aimerait préciser, pour ne pas sortir de sa réserve légendaire, que c'est une très bonne idée. Elle rappelle une motion qui a circulé l'année dernière pour une médiathèque / bibliothèque sur les Trois-Chêne. On voit que ce thème apparaît dans le programme des différents partis et on peut visiblement penser qu'on arrivera à une unanimité parfaite en période électorale.

Mme Sobanek reprend la présidence.

Mme Sommer se montre très à l'aise avec ce projet. La culture est un domaine convivial qui permet de se parler entre communiers. Par ailleurs, un lien pourrait être fait avec la gare des Eaux-Vives où l'on parle même d'un lien avec la culture française, ce qui, soit dit au passage, ne fera pas forcément plaisir au MCG. Mme Sommer relève comme dernier argument le fait que cette gare a quand même été déplacée avec de gros moyens financiers et qu'il serait dommage d'y loger la police municipale – du moins c'était le projet de Chêne-Bourg – car un espace culturel va valoriser ce quartier qui va devenir plus commercial.

M. Locher souhaite préciser que ce projet n'entre pas en concurrence avec les activités culturelles de Chêne-Bougeries, qu'il ne saurait remettre en cause les expositions qui sont organisées à l'Espace Nouveau Vallon. Ce serait un lieu complémentaire à une offre diversifiée qui existe actuellement, raison pour laquelle, M. Locher suggère d'aller dans le sens de la motion.

La présidente, la parole n'étant plus demandée, procède au vote.

- **La motion est approuvée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

7.3 Proposition du groupe socialiste « Plus de transparence et de démocratie à Chêne-Bougeries

La présidente donne lecture de la proposition :

« Le citoyen lambda peut assister aux séances du Conseil municipal et lire les procès-verbaux de ces derniers, mais sa connaissance des travaux en cours est maigre et se limite aux seules communications du Conseil administratif. On pourrait développer fortement l'intérêt des citoyens au travail du Conseil municipal et leur motivation de venir y assister si nous communiquions davantage.

Pour cette raison, le groupe socialiste propose que conformément à la LAC, Art. 10 « Commissions »

al 3) Les commissions font rapport au conseil municipal sur l'objet de leurs travaux. »

En effet, à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil municipal figure un point « commissions et délégations ». Cependant, les président-es des commissions n'utilisent que trop rarement cette occasion de d'informer la population de ce qui s'y discute. Bien sûr, les procès-verbaux sont secrets, mais l'objet à l'ordre du jour ne l'est pas. Il est important que les citoyen-es sachent de quoi nous nous préoccupons et débattons.

Cette proposition ne nécessite aucun changement dans notre règlement, ce n'est qu'une application de la loi sur l'administration des communes. Nous augmenterions ainsi la transparence et donc le caractère démocratique de nos débats, dans ce sens qu'un exercice responsable du pouvoir ("cratos") implique une information suffisante à la population (le "demos"). Nous vous remercions d'accueillir favorablement cette proposition.

Pour le groupe socialiste : Marion Sobanek.

25 mars 2015

La présidente ouvre la discussion.

M. Spinelli tient à dire, à décharge des présidents, que les conseillers administratifs, lors de leurs longues communications, donnent déjà de très larges informations sur ce qui se passe dans leurs dicastères. Il aimerait ajouter que les présidents, lorsqu'ils font un rapport de commission en Conseil municipal, rappellent les arguments de façon très générale.

La présidente pense aussi que ce rapport ne doit pas forcément être long mais il serait intéressant que tout le monde soit au courant de ce qui se passe en séances de commissions, même si, en principe, chacun est censé lire les procès-verbaux.

M. Pictet, au vu de l'heure, trouve qu'il est difficile de discuter de cette proposition.

La présidente ne voit pas l'urgence de la traiter ce jour, l'objet étant strictement lié à la LAC. Qui plus est, il n'est pas nécessaire de la voter.

7.4 Questions

Au préalable, la présidente rappelle les termes du règlement : les questions écrites ou orales peuvent porter sur n'importe quel sujet, elles doivent être courtes ; les questions doivent être brièvement rédigées et peuvent être succinctement motivées.

7.4.1 Cartographie de l'assainissement des routes au niveau du bruit

M. Messerli rappelle que des cartes devaient être diffusées à l'issue de l'audition des experts en commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Gaillard s'enquerra au sujet de cette mise à disposition.

7.4.2 Comportement en période électorale

M. Messerli traverse pour la première fois cette période et pour ne rien cacher, il se demande si tous les coups sont permis. En effet il voit circuler des courriels qui font plutôt penser au niveau d'une course d'école, mais entre des enfants qui se transmettent des informations à la limite mensongères. Il se pose la question de l'éthique en politique.

La présidente prend note de cet appel à faire une campagne éthiquement propre.

7.4.3 Quartier de la Gradelle – Divers

Mme Hochuli se réfère à l'intervention de M. Karr concernant la séance d'information au sujet du problème de stationnement à la Gradelle. Elle tient à souligner l'excellent travail des APM dans le secteur de la Gradelle, ces derniers temps, surtout que suite aux différents travaux, c'est devenu un endroit sinistré. Les interventions des APM ont donc été fortement appréciées. Mme Hochuli voulait aussi rebondir sur la remarque de M. Locher, dans ses communications, à savoir que la commune avait mis gracieusement à disposition le terrain pour les installations géothermiques. Elle souhaiterait dire que cette nouvelle chaufferie est aussi utile tant pour l'école que pour la garderie.

Mme Hochuli revient également sur l'installation d'une antenne, avenue des Cavaliers à la Gradelle. Elle se montre fortement étonnée d'avoir reçu de la part du secrétaire général une demande, adressée à elle-même, de confirmer au Conseil administratif de former recours contre l'autorisation de l'installation de cette antenne. Elle estime que la prérogative du Conseil administratif consiste à entreprendre ce genre de démarche.

M. Locher aimerait préciser à l'intention de Mme Hochuli qu'il maintient que la commune met gracieusement à disposition son terrain pour les installations géothermiques et qu'elle ne va guère en bénéficier. Il rappelle que pour le Petit Manège, un montant de plus de CHF 400'000.- a été investi pour l'isolation du bâtiment. En d'autres termes, ce bâtiment a des besoins énergétiques très marginaux par rapport au fonctionnement de la chaufferie centralisée. Il en va de même pour l'école de la Gradelle dans laquelle un investissement de CHF 8 millions a été consenti pour son isolation. M. Locher se montre néanmoins satisfait que la commune ait mis à disposition cette parcelle, c'est d'ailleurs lui qui a signé la convention avec les SIG. Il pense que c'est un projet qui est exemplaire et qui, effectivement, bénéficiera à l'ensemble des habitants de la Gradelle, qu'ils soient locataires ou propriétaires. C'est donc un geste très élégant de la part de la commune et qui est tout à fait désintéressé.

7.4.4 Piscine du Belvédère

M. Spinelli rappelle le vote d'un crédit pour la piscine du Belvédère de CHF 50'000.-. Il aimerait savoir s'il a été utilisé.

M. Locher répond que seule une partie du crédit qui, à son souvenir était de CHF 80'000.-, a déjà été utilisé, ce qui a permis l'assainissement d'une partie des locaux techniques. Le reste du crédit est en stand-by dans l'attente de l'assainissement complet du bâtiment, qui doit être intégré dans le planning des travaux. Pour rappel, la problématique est sensiblement similaire à celle de l'école de la Gradelle. Dès que l'Office du patrimoine et des sites estime qu'un

bâtiment est digne d'intérêt, les mesures de conservation sont souvent déraisonnables du point de vue économique.

7.4.5 Suivi de la motion du groupe des Verts

M. Martinez remarque que le Conseil municipal vient de voter unanimement la motion de soutien au groupe Montagne. Il demande s'il est prévu de l'entendre lors d'une séance de commission.

M. Karr indique que le groupe Montagne est déjà invité, lundi prochain, à une séance supplémentaire de la commission Territoire.

7.4.6 Arrêté concernant Challendin

Mme Sommer se sent interpellée. Au préalable, elle tient à dire qu'elle se sent très à l'aise dans le cadre de négociations alors qu'elle trouve que les procédures ne constituent pas le bon moyen. De son point de vue, être partie à une procédure, cela coûte cher, être dans un Conseil municipal où on organise une séance supplémentaire, cela coûte aussi cher, cela sert à émettre des idées qu'elle approuve certes à titre individuel, mais ce n'est pas une assise suffisante pour prendre en compte les doléances des communiens. Il aurait fallu entendre les opposants plus tôt, mobiliser les députés au Grand Conseil, car en tant que commune, on ne peut pas aller contre la loi, on peut discuter. Cette remarque l'amène à la question suivante : elle aimerait connaître la position de M. Karr concernant l'arrêt de 31 pages de la Cour de justice relatif au dossier Challendin qui n'a pas été mentionné lors du dernier Conseil municipal, ni ce soir.

M. Karr indique qu'il a deux mois pour répondre.

7.4.7 Mise en conformité de bâtiments

M. Spinelli rappelle qu'en mars 2012, un rapport avait été transmis sur la mise en conformité de certains bâtiments à la loi sur l'énergie, en particulier dans le secteur du Pont-de-Ville.

M. Locher indique qu'une étude est actuellement en cours pour la mise en conformité au niveau du niveau du numéro 13, chemin du Pont-de-Ville. Dans le cadre de la commission Finances, il avait demandé un crédit pour faire le point sur l'état de l'entier de ces bâtiments afin de pouvoir prévoir un plan d'entretien et d'assainissement. Ce crédit a été refusé. Par contre, l'installation d'un double vitrage dans certains bâtiments est en cours.

7.4.8 Divers projets

M. Spinelli a le souvenir de deux autres projets en cours, l'un à l'école de Conches, l'autre au 2, chemin De-La-Montagne.

M. Locher rappelle que pour l'école de Conches, un mandat avait été donné afin d'établir une image directrice de l'ensemble du périmètre pour pouvoir proposer à l'État un partenariat dans le cadre de la valorisation de leurs terrains, entre autre sur le bâtiment de la Petite Ourse. Ce bâtiment nécessitant une mise en conformité aux normes énergétiques, l'ensemble des services de l'Etat ont été approchés. La commune s'est heurtée à des réponses de normand, l'État avançant l'argument d'une perte de surface de locaux alors que le projet proposé par la commune l'augmentait. D'entente avec le mandataire, il a donc été décidé de s'arrêter dans

cette voie et un courrier a été adressé à la Conseillère d'État, Mme Emery-Torracinta. Pour l'instant, un accusé de réception est attendu afin de pouvoir proposer, cas échéant, un projet standard d'agrandissement en oubliant la possibilité de valoriser les terrains de l'Etat qui, pour rappel, permettait d'ajouter une salle de gymnastique.

En ce qui concerne le projet au 2, chemin De-La-Montagne, M. Locher répond qu'il est en cours. Une présentation a déjà permis de montrer les possibilités qu'offrait le bâtiment de pouvoir valoriser les combles, en raison de niveaux extrêmement différents, tout en préservant l'aspect patrimonial du bâtiment et surtout en respectant les normes incendie. Plusieurs variantes sont donc possibles. L'objectif consiste donc à pouvoir présenter un crédit d'étude, puis de construction au Conseil municipal, après avoir passé en commission.

7.4.9 Benne

M. Spinelli signale une benne stationnée au chemin Fossard. Il aimerait savoir si elle est autorisée et si ce dépôt est temporaire.

M. Locher rappelle que le 2 avril, il y a 19 ans, il neigeait à Genève. L'hiver n'est donc pas terminé et la benne sera déplacée en temps voulu.

7.4.10 Fontaine place Audéoud

Puisqu'il est question de projets, M. Locher saisit l'occasion de signaler – ce que d'aucuns auront remarqué – que la fontaine de la place Audéoud est en eau et lumière. Une pompe sur deux fonctionne sur minuterie et il n'y a pour l'heure qu'une seule couleur allumée en continu. Par ailleurs, les élèves de l'école de mécatronique ayant terminé leur projet, le montage de la partie hydraulique et d'une nouvelle partie électromécanique est prévu incessamment. Si tout se passe bien, la place aura à nouveau cet été une fontaine qui fonctionne, qui aura été assainie et où il ne devrait plus y avoir de fuites.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 23 h 42 et invite tout le monde à boire le verre de l'amitié.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Annexe : - courrier de l'Office cantonal de la population du 19 février 2015 adressé à Mme Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG